

SENATE



SÉNAT

CANADA

First Session
Forty-second Parliament, 2015-16-17

*Proceedings of the Standing
Senate Committee on*

Première session de la
quarante-deuxième législature, 2015-2016-2017

*Délibérations du Comité
sénatorial permanent des*

FISHERIES AND OCEANS

PÊCHES ET DES OCÉANS

Chair:

The Honourable FABIAN MANNING

Thursday, October 26, 2017

Issue No. 20

Eighteenth meeting:

Bill S-203, An Act to amend the Criminal Code
and other Acts (ending the captivity of whales
and dolphins)

Président :

L'honorable FABIAN MANNING

Le jeudi 26 octobre 2017

Fascicule n° 20

Dix-huitième réunion :

Projet de loi S-203, Loi modifiant le Code criminel
et d'autres lois (fin de la captivité des baleines
et des dauphins)

STANDING SENATE COMMITTEE ON
FISHERIES AND OCEANS

The Honourable Fabian Manning, *Chair*

The Honourable Jim Munson, *Deputy Chair*

and

The Honourable Senators:

Bovey	McInnis
Brazeau	Plett
Christmas	Poirier
Dyck	Sinclair
Enverga	* Smith
Forest	(or Martin)
Gold	Unger
* Harder, P.C.	Watt
(or Bellemare)	

*Ex officio members

(Quorum 4)

Changes in membership of the committee:

Pursuant to rule 12-5 and to the order of the Senate of December 7, 2016, membership of the committee was amended as follows:

The Honourable Senator Unger replaced the Honourable Senator Raine (*October 25, 2017*).

The Honourable Senator Brazeau replaced the Honourable Senator McCoy (*October 25, 2017*).

The Honourable Senator Bovey replaced the Honourable Senator Hartling (*October 25, 2017*).

The Honourable Senator Dyck was added to the membership (*October 24, 2017*).

The Honourable Senator Watt was added to the membership (*October 19, 2017*).

The Honourable Senator Sinclair replaced the Honourable Senator Bovey (*October 18, 2017*).

The Honourable Senator Hartling replaced the Honourable Senator Duffy (*October 18, 2017*).

The Honourable Senator Dyck was removed from the membership of the committee, substitution pending (*October 18, 2017*).

The Honourable Senator Downe was removed from the membership of the committee, substitution pending (*October 18, 2017*).

COMITÉ SÉNATORIAL PERMANENT
DES PÊCHES ET DES OCÉANS

Président : L'honorable Fabian Manning

Vice-président : L'honorable Jim Munson

et

Les honorables sénateurs :

Bovey	McInnis
Brazeau	Plett
Christmas	Poirier
Dyck	Sinclair
Enverga	* Smith
Forest	(ou Martin)
Gold	Unger
* Harder, C.P.	Watt
(ou Bellemare)	

* Membres d'office

(Quorum 4)

Modifications de la composition du comité :

Conformément à l'article 12-5 du Règlement et à l'ordre adopté par le Sénat le 7 décembre 2016, la liste des membres du comité est modifiée, ainsi qu'il suit :

L'honorable sénatrice Unger a remplacé l'honorable sénatrice Raine (*le 25 octobre 2017*).

L'honorable sénateur Brazeau a remplacé l'honorable sénatrice McCoy (*le 25 octobre 2017*).

L'honorable sénatrice Bovey a remplacé l'honorable sénatrice Hartling (*le 25 octobre 2017*).

L'honorable sénatrice Dyck a été ajoutée à la liste des membres du comité (*le 24 octobre 2017*).

L'honorable sénateur Watt a été ajouté à la liste des membres du comité (*le 19 octobre 2017*).

L'honorable sénateur Sinclair a remplacé l'honorable sénatrice Bovey (*le 18 octobre 2017*).

L'honorable sénatrice Hartling a remplacé l'honorable sénateur Duffy (*le 18 octobre 2017*).

L'honorable sénatrice Dyck a été retirée de la liste des membres du comité, remplacement à venir (*le 18 octobre 2017*).

L'honorable sénateur Downe a été retiré de la liste des membres du comité, remplacement à venir (*le 18 octobre 2017*).

MINUTES OF PROCEEDINGS

OTTAWA, Thursday, October 26, 2017
(48)

[*English*]

The Standing Senate Committee on Fisheries and Oceans met in camera this day at 8:33 a.m., in room 9, Victoria Building, the chair, the Honourable Fabian Manning, presiding.

Members of the committee present: The Honourable Senators Bovey, Brazeau, Christmas, Dyck, Enverga, Forest, Gold, Manning, McInnis, Munson, Plett, Poirier, Sinclair, Unger and Watt (15).

Other senator present: The Honourable Senator Downe (1).

In attendance: Odette Madore, Analyst, Parliamentary Information and Research Services, Library of Parliament and Mireille LaForge, Procedural Clerk, Committees Directorate.

Also present: The official reporters of the Senate.

Pursuant to the order of reference adopted by the Senate on Wednesday, November 23, 2016, the committee continued its consideration of Bill S-203, An Act to amend the Criminal Code and other Acts (ending the captivity of whales and dolphins). (*For complete text of the order of reference, see proceedings of the committee, Issue No. 10.*)

Pursuant to rule 12-16(1)(d), the committee considered a draft agenda (future business).

At 8:42 a.m., the committee suspended.

At 8:44 a.m., the committee resumed in public.

The chair made a statement.

It was agreed that the committee proceed to clause-by-clause consideration of Bill S-203, An Act to amend the Criminal Code and other Acts (ending the captivity of whales and dolphins).

It was agreed that the title stand postponed.

It was agreed that clause 1, which contains the short title, stand postponed.

The chair asked whether clause 2 shall carry.

After debate, the Honourable Senator Sinclair moved:

That Bill S-203 be amended in clause 2,

(a) on page 1, (i) by replacing line 11 with the following:

“(2) Subject to subsections (3) and (3.1), every one”,
and

(b) on page 2, by replacing line 5 with the following:

“state of distress; or

PROCÈS-VERBAL

OTTAWA, le jeudi 26 octobre 2017
(48)

[*Traduction*]

Le Comité sénatorial permanent des pêches et des océans se réunit à huis clos aujourd’hui, à 8 h 33, dans la pièce 9 de l’édifice Victoria, sous la présidence de l’honorable Fabian Manning (*président*).

Membres du comité présents : Les honorables sénateurs Bovey, Brazeau, Christmas, Dyck, Enverga, Forest, Gold, Manning, McInnis, Munson, Plett, Poirier, Sinclair, Unger et Watt (15).

Autre sénateur présent : L’honorable sénateur Downe (1).

Également présentes : Odette Madore, analyste, Service d’information et de recherche parlementaires, Bibliothèque du Parlement, et Mireille LaForge, greffière à la procédure, Direction des comités.

Aussi présents : Les sténographes officiels du Sénat.

Conformément à l’ordre de renvoi adopté par le Sénat le mercredi 23 novembre 2016, le comité poursuit son étude du projet de loi S-203, Loi modifiant le Code criminel et d’autres lois (fin de la captivité des baleines et des dauphins). (*Le texte intégral de l’ordre de renvoi figure au fascicule n° 10 des délibérations du comité.*)

Conformément à l’article 12-16(1)(d) du Règlement, le comité examine un projet d’ordre du jour (travaux futurs.)

À 8 h 42, la séance est suspendue.

À 8 h 44, la séance publique reprend.

Le président prend la parole.

Il est convenu que le comité procède à l’étude article par article du projet de loi S-203, Loi modifiant le Code criminel et d’autres lois (fin de la captivité des baleines et des dauphins).

Il est convenu de réserver le titre.

Il est convenu de réserver l’article 1, qui contient le titre abrégé.

Le président demande s’il convient d’adopter l’article 2.

Après débat, l’honorable sénateur Sinclair propose :

Que le projet de loi S-203 soit modifié à l’article 2,

a) à la page 1, par substitution, à la ligne 12, de ce qui suit :

« (2) Sous réserve des paragraphes (3) et (3.1),
commet »;

b) à la page 2, par substitution, à la ligne 4, de ce qui suit :

« s’est blessé ou trouvé en détresse;

(c) is authorized to keep a cetacean in captivity in the best interests of the cetacean's welfare pursuant to a licence issued by the Lieutenant Governor in Council of a province or by such other person or authority in the province as may be specified by the Lieutenant Governor in Council.

(3.1) Subsection (2) does not apply to a person who is conducting scientific research pursuant to a licence issued by the Lieutenant Governor in Council of a province or by such other person or authority in the province as may be specified by the Lieutenant Governor in Council.”.

After debate, the question being put on the motion in amendment, it was adopted on the following vote:

YEAS

The Honourable Senators

Bovey, Brazeau, Christmas, Dyck, Forest, Gold, Munson,
Sinclair and Watt — 9

NAYS

The Honourable Senators

Enverga, McInnis, Plett, Poirier and Unger — 5

ABSTENTIONS

The Honourable Senator

Manning — 1

After debate, the Honourable Senator Sinclair moved:

That Bill S-203 be amended in clause 2, page 2, by replacing lines 20 to 26 with the following:

“an offence punishable on summary conviction and liable to a fine not exceeding \$200,000.”.

After debate, the question being put on the motion in amendment, it was adopted on the following vote:

YEAS

The Honourable Senators

Bovey, Brazeau, Christmas, Dyck, Forest, Gold, Munson,
Sinclair and Watt — 9

NAYS

The Honourable Senators

Enverga, McInnis, Plett, Poirier and Unger — 5

ABSTENTIONS

The Honourable Senator

Manning — 1

The chair asked whether clause 2, as amended, shall carry.

c) est autorisé à garder, dans l'intérêt du bien-être de celui-ci, un cétacé en captivité en conformité avec une licence délivrée par le lieutenant-gouverneur en conseil d'une province ou par la personne ou l'autorité que ce dernier désigne.

(3.1) Le paragraphe (2) ne s'applique pas à la personne qui mène des recherches scientifiques en conformité avec une licence délivrée par le lieutenant-gouverneur en conseil d'une province ou par la personne ou l'autorité que ce dernier désigne. »

Après débat, la motion, mise aux voix, est adoptée par le vote suivant :

POUR

Les honorables sénateurs

Bovey, Brazeau, Christmas, Dyck, Forest, Gold, Munson,
Sinclair et Watt — 9

CONTRE

Les honorables sénateurs

Enverga, McInnis, Plett, Poirier et Unger — 5

ABSTENTION

L'honorable sénateur

Manning — 1

Après débat, l'honorable sénateur Sinclair propose :

Que le projet de loi S-203 soit modifié à l'article 2, à la page 2, par substitution, aux lignes 16 à 23, de ce qui suit :

« au paragraphe (2) ou (4) est coupable d'une infraction punissable sur déclaration de culpabilité par procédure sommaire et passible d'une amende maximale de 200 000 \$ ».

Après débat, la motion, mise aux voix, est adoptée par le vote suivant :

POUR

Les honorables sénateurs

Bovey, Brazeau, Christmas, Dyck, Forest, Gold, Munson,
Sinclair et Watt — 9

CONTRE

Les honorables sénateurs

Enverga, McInnis, Plett, Poirier et Unger — 5

ABSTENTION

L'honorable sénateur

Manning — 1

Le président demande s'il convient d'adopter l'article 2 modifié.

After debate, the question being put on the motion, it was adopted on the following vote:

YEAS

The Honourable Senators

Bovey, Brazeau, Christmas, Dyck, Forest, Gold, Munson,
Sinclair and Watt — 9

NAYS

The Honourable Senators

Enverga, McInnis, Plett, Poirier and Unger — 5

ABSTENTIONS

The Honourable Senator

Manning — 1

The chair asked whether clause 3 shall carry.

After debate, the question being put on the motion, it was adopted on the following vote:

YEAS

The Honourable Senators

Bovey, Brazeau, Christmas, Dyck, Forest, Gold, Munson,
Sinclair and Watt — 9

NAYS

The Honourable Senators

Enverga, McInnis, Plett, Poirier and Unger — 5

ABSTENTIONS

The Honourable Senator

Manning — 1

The chair asked whether clause 4 shall carry.

After debate, the Honourable Senator Sinclair moved:

That Bill S-203 be amended in clause 4, page 3, by replacing lines 6 to 8 with the following:

“export from Canada a living cetacean, including a whale, dolphin or porpoise, or sperm, a tissue culture or an embryo”.

After debate, the question being put on the motion in amendment, it was adopted on the following vote:

YEAS

The Honourable Senators

Bovey, Brazeau, Christmas, Dyck, Forest, Gold, Munson,
Sinclair and Watt — 9

NAYS

The Honourable Senators

Enverga, McInnis, Plett, Poirier and Unger — 5

ABSTENTIONS

Après débat, la motion, mise aux voix, est adoptée par le vote suivant :

POUR

Les honorables sénateurs

Bovey, Brazeau, Christmas, Dyck, Forest, Gold, Munson,
Sinclair et Watt — 9

CONTRE

Les honorables sénateurs

Enverga, McInnis, Plett, Poirier et Unger — 5

ABSTENTION

L'honorable sénateur

Manning — 1

Le président demande s'il convient d'adopter l'article 3.

Après débat, la motion, mise aux voix, est adoptée par le vote suivant :

POUR

Les honorables sénateurs

Bovey, Brazeau, Christmas, Dyck, Forest, Gold, Munson,
Sinclair et Watt — 9

CONTRE

Les honorables sénateurs

Enverga, McInnis, Plett, Poirier et Unger — 5

ABSTENTION

L'honorable sénateur

Manning — 1

Le président demande s'il convient d'adopter l'article 4.

Après débat, l'honorable sénateur Sinclair propose :

Que le projet de loi S-203 soit modifié à l'article 4, à la page 3, par substitution, aux lignes 7 à 9, de ce qui suit :

« d'exporter hors du Canada un cétacé vivant, notamment une baleine, un dauphin ou un marsouin, ou du sperme, des cultures tissulaires ou un embryon ».

Après débat, la motion, mise aux voix, est adoptée par le vote suivant :

POUR

Les honorables sénateurs

Bovey, Brazeau, Christmas, Dyck, Forest, Gold, Munson,
Sinclair et Watt — 9

CONTRE

Les honorables sénateurs

Enverga, McInnis, Plett, Poirier et Unger — 5

ABSTENTION

The Honourable Senator

Manning — 1

The chair asked whether clause 4, as amended, shall carry.

After debate, the question being put on the motion, it was adopted on the following vote:

YEAS

The Honourable Senators

Bovey, Brazeau, Christmas, Dyck, Forest, Gold, Munson,
Sinclair and Watt — 9

NAYS

The Honourable Senators

Enverga, McInnis, Plett, Poirier and Unger — 5

ABSTENTIONS

The Honourable Senator

Manning — 1

The Honourable Senator Sinclair moved:

That Bill S-203 be amended on page 3, by adding after line 9 the following:

“5 Section 10 of the Act is amended by adding the following after subsection (1):

(1.1) The Minister may, on application and on such terms and conditions as the Minister thinks fit, issue a permit authorizing the importation or exportation of a living cetacean, or sperm, a tissue culture or an embryo of a cetacean, if the importation or exportation is for the purpose of

(a) conducting scientific research; or

(b) keeping the cetacean in captivity if it is in the best interests of the cetacean’s welfare to do so.”.

After debate, the question being put on the motion in amendment, it was adopted on the following vote:

YEAS

The Honourable Senators

Bovey, Brazeau, Christmas, Dyck, Forest, Gold, Munson,
Sinclair and Watt — 9

NAYS

The Honourable Senators

Enverga, McInnis, Plett, Poirier and Unger — 5

ABSTENTIONS

The Honourable Senator

Manning — 1

It was agreed that clause 4 be reconsidered.

L’honorable sénateur

Manning — 1

Le président demande s’il convient d’adopter l’article 4 modifié.

Après débat, la motion, mise aux voix, est adoptée par le vote suivant :

POUR

Les honorables sénateurs

Bovey, Brazeau, Christmas, Dyck, Forest, Gold, Munson,
Sinclair et Watt — 9

CONTRE

Les honorables sénateurs

Enverga, McInnis, Plett, Poirier et Unger — 5

ABSTENTION

L’honorable sénateur

Manning — 1

L’honorable sénateur Sinclair propose :

Que le projet de loi S-203 soit modifié, à la page 3, par adjonction, après la ligne 10, de ce qui suit :

« 5 L’article 10 de la loi est modifié par adjonction, après le paragraphe (1), de ce qui suit :

(1.1) Le ministre peut délivrer, sur demande et aux conditions qu’il estime indiquées, une licence autorisant l’importation et l’exportation d’un cétacé vivant ou de sperme, de cultures tissulaires ou d’embryons de cétacés si l’importation ou l’exportation est faite dans le but :

a) soit de mener des recherches scientifiques;

b) soit de garder le cétacé en captivité si celle-ci est dans l’intérêt du bien-être du cétacé. »

Après débat, la motion, mise aux voix, est adoptée par le vote suivant :

POUR

Les honorables sénateurs

Bovey, Brazeau, Christmas, Dyck, Forest, Gold, Munson,
Sinclair et Watt — 9

CONTRE

Les honorables sénateurs

Enverga, McInnis, Plett, Poirier et Unger — 5

ABSTENTION

L’honorable sénateur

Manning — 1

Il est convenu de revoir l’article 4.

The Honourable Senator Sinclair moved:

That Bill S-203 be amended in clause 4, on page 3, by replacing line 5 with the following:

“7.1 No person shall, except under and in accordance with a permit issued pursuant to subsection 10(1.1), import into Canada or”.

After debate, it was agreed that the result of the previous vote be applied to all outstanding questions on the bill and recorded in the minutes. Accordingly, the motion in amendment was adopted on the following vote:

YEAS

The Honourable Senators

Bovey, Brazeau, Christmas, Dyck, Forest, Gold, Munson,
Sinclair and Watt — 9

NAYS

The Honourable Senators

Enverga, McInnis, Plett, Poirier and Unger — 5

ABSTENTIONS

The Honourable Senator

Manning — 1

The chair asked whether clause 4, as amended, shall carry.

The question being put on the motion, pursuant to the order earlier this day, it was adopted on the following vote:

YEAS

The Honourable Senators

Bovey, Brazeau, Christmas, Dyck, Forest, Gold, Munson,
Sinclair and Watt — 9

NAYS

The Honourable Senators

Enverga, McInnis, Plett, Poirier and Unger — 5

ABSTENTIONS

The Honourable Senator

Manning — 1

The Honourable Senator Sinclair moved:

That Bill S-203 be amended, on page 3, by adding the following after line 9:

“Related provision

6 For greater certainty, the amendments made by this Act to the *Criminal Code*, the *Fisheries Act* and the *Wild Animal and Plant Protection and Regulation of International and Interprovincial Trade Act* shall not be construed so as to abrogate or derogate from the protection provided for existing aboriginal or treaty

L'honorable sénateur Sinclair propose :

Que le projet de loi S-203 soit modifié à l'article 4, à la page 3, par substitution, à la ligne 6, de ce qui suit :

« 7.1 Il est interdit, sans licence ou contrairement à celle-ci, d'importer au Canada ou ».

Après débat, il est convenu que le résultat du vote précédent s'applique à toutes les autres motions portant sur le projet de loi et soit consigné au procès-verbal. Par conséquent, la motion, mise aux voix, est adoptée par le vote suivant :

POUR

Les honorables sénateurs

Bovey, Brazeau, Christmas, Dyck, Forest, Gold, Munson,
Sinclair et Watt — 9

CONTRE

Les honorables sénateurs

Enverga, McInnis, Plett, Poirier et Unger — 5

ABSTENTION

L'honorable sénateur

Manning — 1

Le président demande s'il convient d'adopter l'article 4 modifié.

La motion, mise aux voix, est adoptée par le vote suivant, conformément à ce qui a été convenu plus tôt :

POUR

Les honorables sénateurs

Bovey, Brazeau, Christmas, Dyck, Forest, Gold, Munson,
Sinclair et Watt — 9

CONTRE

Les honorables sénateurs

Enverga, McInnis, Plett, Poirier et Unger — 5

ABSTENTION

L'honorable sénateur

Manning — 1

L'honorable sénateur Sinclair propose :

Que le projet de loi S-203 soit modifié, à la page 3, par adjonction, après la ligne 10, de ce qui suit :

« Disposition connexe

6 Il est entendu que les modifications apportées par la présente loi au Code criminel, à la Loi sur la protection d'espèces animales ou végétales sauvages et la réglementation de leur commerce international ou interprovincial ne portent pas atteinte à la protection des droits existants — ancestraux ou issus des traités

rights of the aboriginal peoples of Canada by the recognition and affirmation of these rights in section 35 of the *Constitution Act, 1982*.”

After debate, the question being put on the motion in amendment, pursuant to the order earlier this day, it was adopted on the following vote:

YEAS

The Honourable Senators

Bovey, Brazeau, Christmas, Dyck, Forest, Gold, Munson,
Sinclair and Watt — 9

NAYS

The Honourable Senators

Enverga, McInnis, Plett, Poirier and Unger — 5

ABSTENTIONS

The Honourable Senator

Manning — 1

The chair asked whether clause 1, which contains the short title, shall carry.

After debate, the question being put on the motion, pursuant to the order earlier this day, it was adopted on the following vote:

YEAS

The Honourable Senators

Bovey, Brazeau, Christmas, Dyck, Forest, Gold, Munson,
Sinclair and Watt — 9

NAYS

The Honourable Senators

Enverga, McInnis, Plett, Poirier and Unger — 5

ABSTENTIONS

The Honourable Senator

Manning — 1

The chair asked if the title shall carry.

The question being put on the motion, pursuant to the order earlier this day, it was adopted on the following vote:

YEAS

The Honourable Senators

Bovey, Brazeau, Christmas, Dyck, Forest, Gold, Munson,
Sinclair and Watt — 9

NAYS

The Honourable Senators

Enverga, McInnis, Plett, Poirier and Unger — 5

ABSTENTIONS

The Honourable Senator

— des peuples autochtones du Canada découlant de leur reconnaissance et de leur confirmation au titre de l'article 35 de la Loi constitutionnelle de 1982 ».

Après débat, la question, mise aux voix, est adoptée par le vote suivant, conformément à ce qui a été convenu plus tôt :

POUR

Les honorables sénateurs

Bovey, Brazeau, Christmas, Dyck, Forest, Gold, Munson,
Sinclair et Watt — 9

CONTRE

Les honorables sénateurs

Enverga, McInnis, Plett, Poirier et Unger — 5

ABSTENTION

L'honorable sénateur

Manning — 1

Le président demande s'il convient d'adopter l'article 1, qui contient le titre abrégé.

Après débat, la motion, mise aux voix, est adoptée par le vote suivant, conformément à ce qui a été convenu plus tôt :

POUR

Les honorables sénateurs

Bovey, Brazeau, Christmas, Dyck, Forest, Gold, Munson,
Sinclair et Watt — 9

CONTRE

Les honorables sénateurs

Enverga, McInnis, Plett, Poirier et Unger — 5

ABSTENTION

L'honorable sénateur

Manning — 1

Le président demande s'il convient d'adopter le titre.

La motion, mise aux voix, est adoptée par le vote suivant, conformément à ce qui a été convenu plus tôt :

POUR

Les honorables sénateurs

Bovey, Brazeau, Christmas, Dyck, Forest, Gold, Munson,
Sinclair et Watt — 9

CONTRE

Les honorables sénateurs

Enverga, McInnis, Plett, Poirier et Unger — 5

ABSTENTION

L'honorable sénateur

Manning — 1

The chair asked if the bill, as amended, shall carry.

The question being put on the motion, pursuant to the order earlier this day, it was adopted on the following vote:

YEAS

The Honourable Senators

Bovey, Brazeau, Christmas, Dyck, Forest, Gold, Munson,
Sinclair and Watt — 9

NAYS

The Honourable Senators

Enverga, McInnis, Plett, Poirier and Unger — 5

ABSTENTIONS

The Honourable Senator

Manning — 1

The chair asked if it was agreed that the he report the bill, as amended, to the Senate.

The question being put on the motion, pursuant to the order earlier this day, it was adopted on the following vote:

YEAS

The Honourable Senators

Bovey, Brazeau, Christmas, Dyck, Forest, Gold, Munson,
Sinclair and Watt — 9

NAYS

The Honourable Senators

Enverga, McInnis, Plett, Poirier and Unger — 5

ABSTENTIONS

The Honourable Senator

Manning — 1

The chair asked if it was agreed that the Law Clerk and Parliamentary Counsel be authorized to make technical, clerical and typographical changes and adjustments to amendments adopted by the committee.

The question being put on the motion, pursuant to the order earlier this day, it was adopted on the following vote:

YEAS

The Honourable Senators

Bovey, Brazeau, Christmas, Dyck, Forest, Gold, Munson,
Sinclair and Watt — 9

NAYS

The Honourable Senators

Enverga, McInnis, Plett, Poirier and Unger — 5

ABSTENTIONS

Manning — 1

Le président demande s'il convient d'adopter le projet de loi modifié.

La motion, mise aux voix, est adoptée par le vote suivant, conformément à ce qui a été convenu plus tôt :

POUR

Les honorables sénateurs

Bovey, Brazeau, Christmas, Dyck, Forest, Gold, Munson,
Sinclair et Watt — 9

CONTRE

Les honorables sénateurs

Enverga, McInnis, Plett, Poirier et Unger — 5

ABSTENTION

L'honorable sénateur

Manning — 1

Le président demande s'il peut faire rapport du projet de loi modifié au Sénat.

La motion, mise aux voix, est adoptée par le vote suivant, conformément à ce qui a été convenu plus tôt :

POUR

Les honorables sénateurs

Bovey, Brazeau, Christmas, Dyck, Forest, Gold, Munson,
Sinclair et Watt — 9

CONTRE

Les honorables sénateurs

Enverga, McInnis, Plett, Poirier et Unger — 5

ABSTENTION

L'honorable sénateur

Manning — 1

Le président demande si le légiste et le conseiller parlementaire sont autorisés à apporter des changements typographiques, techniques et mineurs aux amendements adoptés par le comité.

La motion, mise aux voix, est adoptée par le vote suivant, conformément à ce qui a été convenu plus tôt :

POUR

Les honorables sénateurs

Bovey, Brazeau, Christmas, Dyck, Forest, Gold, Munson,
Sinclair et Watt — 9

CONTRE

Les honorables sénateurs

Enverga, McInnis, Plett, Poirier et Unger — 5

ABSTENTION

The Honourable Senator

Manning — 1

At 10:01 a.m., the committee adjourned to the call of the chair.

ATTEST:

L'honorable sénateur

Manning — 1

À 10 h 1, la séance est levée jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

ATTESTÉ :

Le greffier intérimaire du comité,

Adam Thompson

Acting Clerk of the Committee

EVIDENCE

OTTAWA, Thursday, October 26, 2017

The Standing Senate Committee on Fisheries and Oceans met this day at 8:33 a.m., in camera and in public, to conduct clause-by-clause consideration of Bill S-203, An Act to amend the Criminal Code and other Acts (ending the captivity of whales and dolphins).

Senator Fabian Manning (*Chair*) in the chair.

(The committee continued in camera.)

(The committee resumed in public.)

[*English*]

The Chair: Good morning, everyone. Welcome to the meeting of Standing Senate Committee on Fisheries and Oceans. My name is Fabian Manning. I'm the chair of the committee and I'm from Newfoundland and Labrador. I will ask my colleagues if they would introduce themselves first, starting on my right.

Senator Christmas: Senator Dan Christmas from Nova Scotia.

[*Translation*]

Senator Forest: Éric Forest, Gulf region, Quebec.

[*English*]

Senator Gold: Marc Gold, Quebec.

Senator Sinclair: Murray Sinclair, Manitoba.

Senator Bovey: Patricia Bovey, Manitoba.

Senator Dyck: Lillian Dyck, Saskatchewan.

[*Translation*]

Senator Brazeau: Patrick Brazeau from Quebec.

[*English*]

Senator McInnis: Tom McInnis, Nova Scotia.

Senator Enverga: Tobias Enverga from Ontario.

Senator Unger: Betty Unger, Alberta.

Senator Plett: Don Plett, Manitoba.

[*Translation*]

Senator Poirier: Rose-May Poirier from New Brunswick.

TÉMOIGNAGES

OTTAWA, le jeudi 26 octobre 2017

Le Comité sénatorial permanent des pêches et des océans s'est réuni aujourd'hui, à 8 h 33, à huis clos et en séance publique, pour procéder à l'étude article par article du projet de loi S-203, Loi modifiant le Code criminel et d'autres lois (fin de la captivité des baleines et des dauphins).

Le sénateur Fabian Manning (*président*) occupe le fauteuil.

(La séance se poursuit à huis clos.)

(La séance publique reprend.)

[*Traduction*]

Le président : Bonjour à tous. Bienvenue à la séance du Comité sénatorial permanent des pêches et des océans. Je m'appelle Fabian Manning. Je suis le président du comité, et je viens de Terre-Neuve-et-Labrador. Je vais inviter mes collègues à se présenter eux-mêmes, en commençant par ma droite.

Le sénateur Christmas : Dan Christmas, de la Nouvelle-Écosse.

[*Français*]

Le sénateur Forest : Éric Forest, de la région du Golfe, au Québec.

[*Traduction*]

Le sénateur Gold : Marc Gold, Québec.

Le sénateur Sinclair : Murray Sinclair, Manitoba.

La sénatrice Bovey : Patricia Bovey, Manitoba.

La sénatrice Dyck : Lillian Dyck, Saskatchewan.

[*Français*]

Le sénateur Brazeau : Patrick Brazeau, du Québec.

[*Traduction*]

Le sénateur McInnis : Tom McInnis, Nouvelle-Écosse.

Le sénateur Enverga : Tobias Enverga, Ontario.

La sénatrice Unger : Betty Unger, Alberta.

Le sénateur Plett : Don Plett, Manitoba.

[*Français*]

La sénatrice Poirier : Rose-May Poirier, du Nouveau-Brunswick.

[English]

Senator Watt: Charlie Watt, Nunavik.

Senator Munson: Senator Munson, Canada.

The Chair: Broad strokes this morning, Jim.

I welcome everybody here. We are here to discuss Bill S-203. It's been quite the discussion for the past number of months, and we are between third base and home, hopefully. We are going to entertain a motion from Senator Sinclair.

Senator Sinclair: I would like to move that we proceed to consideration of the bill clause by clause, Mr. Chairman.

The Chair: All those in favour?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Contraminde? Motion carried.

Has everybody received a copy of the amendments put forward by Senator Sinclair?

Just recently we received an explanation of the proposed amendments by Senator Sinclair. Has everybody received that in the last little while?

Senator Plett: The amendments we got five minutes ago?

The Chair: Yes, just this morning.

Senator Plett: How come we didn't get them earlier than five minutes ago? It's quite difficult to do a lot of studying on something that we get when we sit down at the table.

The Chair: How come we didn't get them? Maybe, Senator Sinclair, you want to answer that.

Senator Sinclair: The draft amendments you had for some time. The document that has been prepared and circulated — I think we are talking about the explanation document from the law clerk? That was prepared and sent to us yesterday or the day before.

Oh, that's the one that came to us in June. The document simply explains in short form the impact of the amendment. It's not a terribly difficult document to read, and it has a brief explanation of each of the amendments.

[Traduction]

Le sénateur Watt : Charlie Watt, Nunavik.

Le sénateur Munson : Sénateur Munson, Canada.

Le président : Ce matin, nous abordons les grandes lignes de cette question, Jim.

Je vous souhaite à tous la bienvenue. Nous sommes ici pour parler du projet de loi S-203. Nous avons eu toute une discussion à ce sujet ces derniers mois, et je crois que nous sommes bien entre le troisième but et le marbre. Nous allons examiner une motion présentée par le sénateur Sinclair.

Le sénateur Sinclair : J'aimerais proposer de procéder à l'étude article par article du projet de loi, monsieur le président.

Le président : Tous ceux qui sont en faveur?

Des voix : D'accord.

Le président : Voix contraires? La motion est adoptée.

Est-ce que tout le monde a reçu une copie des amendements présentés par le sénateur Sinclair?

Nous avons reçu tout récemment une explication des amendements proposés par le sénateur Sinclair. Est-ce que tout le monde les a reçus il n'y a pas très longtemps?

Le sénateur Plett : Les amendements que nous avons reçus il y a cinq minutes?

Le président : Oui, ce matin.

Le sénateur Plett : Comment se fait-il que nous les ayons reçus qu'il y a cinq minutes seulement? Il est très difficile d'étudier un document qui nous est remis au moment où nous prenons place.

Le président : Comment se fait-il que nous ne les ayons pas obtenus? Le sénateur Sinclair sera peut-être en mesure de vous répondre.

Le sénateur Sinclair : Cela fait déjà quelque temps que vous avez reçu les projets d'amendement. Le document qui a été préparé et distribué... Je crois que nous parlons du document d'explication préparé par le légiste? Cela a été préparé et nous a été envoyé hier ou le jour d'avant.

Oh, c'est celui que nous avons reçu en juin. Le document explique simplement de façon très concise les répercussions de l'amendement. Ce n'est pas un document qui est très difficile à lire, et il contient une brève explication de chacun des amendements.

The Chair: To be clear, we have had the amendments for quite some time. The document that Senator Sinclair is talking about now, we received this morning.

Senator Sinclair: Yes.

The Chair: I want to make sure everybody is clear.

Before we go to clause by clause, I would like to put a few things on the record. I would like to remind senators of a number of points.

If at any point a senator is not clear where we are in the process, please ask for clarification. I want to ensure at all times that we all have the same understanding of where we are in the process.

In terms of the mechanics of the process, I wish to remind senators that when more than one amendment is proposed to be moved in a clause, amendments should be proposed in the order of the lines of the clause. Therefore, before we take up the amendment in a clause, I will be verifying whether any senators had intended to move an amendment earlier in that clause. If senators do intend to move an earlier amendment, they will be given the opportunity to do so.

One small point: If a senator is opposed to an entire clause, I remind you that in committee the proper process is not to move a motion to delete the entire clause but, rather, to vote against a clause as standing as part of the bill.

I would also remind senators that some amendments that are moved may have a consequential effect on other parts of the bill. It would be useful if a senator moving an amendment identifies to the committee other clauses in the bill where this amendment could have an effect. One of the amendments that Senator Sinclair is proposing may have an effect on other parts. I want to make sure everybody is aware of that. Otherwise it will be difficult for members of the committee to remain consistent in their decision making.

Staff will endeavour to keep track of these places where subsequent amendments need to be moved and will draw our attention to them. Because no notice is required to move amendments, there can have been no preliminary analysis of the amendments to establish which ones may be of consequence to others and which may be contradictory.

If committee members ever have any questions about the process or the propriety of anything occurring, they can raise a point of order. As chair, I will listen to the arguments, decide when there has been sufficient discussion of the matter, and order and make a ruling.

Le président : Une chose est claire; nous avons reçu les amendements depuis pas mal de temps. Le document dont parle en ce moment le sénateur Sinclair est celui que nous avons reçu ce matin.

Le sénateur Sinclair : Oui.

Le président : Je veux être sûr que cela est clair pour tout le monde.

Avant de passer à l'étude article par article, j'aimerais mentionner un certain nombre de choses pour le compte rendu. J'aimerais rappeler aux sénateurs certains points.

S'il arrive qu'un sénateur ne sache pas très bien à quelle étape du processus nous en sommes, je l'invite à demander des précisions. Je veux être certain que nous savons tous à quelle étape du processus nous en sommes.

Pour ce qui est des aspects techniques du processus, je souhaite rappeler aux sénateurs que lorsqu'on propose plus d'un amendement pour un article du projet de loi, ils doivent être proposés dans l'ordre des lignes que contient l'article. Par conséquent, avant d'examiner un amendement à un article, je vais vérifier si un sénateur souhaite proposer un amendement plus tôt dans cet article. Si tel est le cas, il aura l'occasion de le faire.

Une petite précision : si un sénateur s'oppose à la totalité d'un article du projet de loi, je rappelle qu'en comité, la procédure à suivre ne consiste pas à proposer une motion pour supprimer entièrement l'article, mais plutôt à voter contre l'article tel quel, à titre de partie du projet de loi.

J'aimerais également rappeler aux sénateurs que les amendements proposés ont parfois des effets corrélatifs sur d'autres parties du projet de loi. Il serait utile que le sénateur qui propose un amendement signale au comité les autres articles du projet de loi qui pourraient être touchés par cet amendement. Un des amendements que propose le sénateur Sinclair pourrait avoir un effet sur d'autres parties du projet de loi. Je tiens simplement à m'assurer que tout le monde le sache. Autrement, il est difficile pour les membres du comité de prendre des décisions cohérentes.

Les analystes vont s'efforcer d'identifier les passages où il convient de proposer d'autres amendements et attireront notre attention sur ces cas-là. Étant donné qu'il n'est pas nécessaire de donner un avis avant de proposer un amendement, aucune analyse préliminaire des amendements n'a été effectuée pour savoir lesquels risquent d'avoir des répercussions sur d'autres amendements ou d'être en contradiction avec d'autres.

Si les membres du comité se posent des questions au sujet du processus ou de la régularité du processus, ils peuvent invoquer le Règlement. En tant que président, je vais écouter les arguments, décider si une question a été suffisamment débattue et rendre ensuite une décision.

As always, the committee is the ultimate master of its own business, within the bounds established by the Senate, and a ruling can be appealed to the full committee by asking whether the ruling shall be sustained. As chair, I will do my utmost to ensure that all senators wishing to speak have the opportunity to do so. For this, however, I will depend upon your cooperation, and I ask you all to consider other senators and to keep remarks to the point and as brief as possible.

Finally, I wish to remind honourable senators that if there is ever any uncertainty as to the results of a voice vote, the most effective route is to request a roll-call vote, which provides clear results. Senators are aware that any tie vote negates the motion in question.

Are there any questions on the above before we start?

Senator Sinclair: Just a little guidance, Mr. Chairman. Because of the length of some of these proposed amendments, do you wish me to read the ones I am proposing in their entirety? I have circulated drafts of them, but I can read them in their entirety if you wish.

The Chair: Yes, I think it would be best to do that to make sure everything is on record from voice to print.

Senator Sinclair: Okay.

The Chair: Are there any other questions on the process?

Is it agreed that committee proceed to clause-by-clause consideration of Bill S-203, An Act to amend the Criminal Code and other Acts (ending the captivity of whales and dolphins)?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Shall the title stand postponed?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Shall clause 1, which contains a short title, stand postponed?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Okay.

Shall clause 2 carry?

Senator Sinclair: I have amendments, Mr. Chairman.

The Chair: Go ahead.

Comme toujours, le comité est maître de ses travaux, dans les limites établies par le Sénat, et il est possible d'interjeter appel d'une décision devant le comité plénier pour demander si la décision doit être confirmée. En tant que président, je ferai tout mon possible pour que tous les sénateurs qui souhaitent prendre la parole puissent le faire. Je vais toutefois avoir besoin de votre collaboration pour y parvenir et je vous demande tous d'être courtois envers les autres sénateurs et de formuler vos remarques de façon aussi concise et pertinente que possible.

Enfin, je rappelle aux honorables sénateurs que, si le résultat d'un vote n'est pas clair, la meilleure façon est de demander de tenir un vote par appel nominal, qui donne des résultats clairs. Les sénateurs savent qu'en cas de partage des voix, la motion mise aux voix est rejetée.

Y a-t-il des questions sur ce qui précède avant que nous commencions?

Le sénateur Sinclair : Un conseil seulement, monsieur le président. Certains amendements proposés sont très longs et je me demandais si vous vouliez que je lise entièrement ce que je propose? J'ai fait distribuer des projets d'amendement, mais je peux les lire intégralement si vous le souhaitez.

Le président : Oui, je pense qu'il serait préférable de procéder de cette façon pour que tout ce qui est dit soit enregistré et imprimé.

Le sénateur Sinclair : Très bien.

Le président : Y a-t-il d'autres questions au sujet du processus?

Êtes-vous d'accord pour que le comité procède à l'étude article par article du projet de loi S-203, Loi modifiant le Code criminel et d'autres lois (fin de la captivité des baleines et des dauphins)?

Des voix : D'accord.

Le président : Le titre est-il réservé?

Des voix : D'accord.

Le président : L'article 1, qui contient le titre abrégé, est-il réservé?

Des voix : D'accord.

Le président : Très bien.

L'article 2 est-il adopté?

Le sénateur Sinclair : J'ai des amendements, monsieur le président.

Le président : Allez-y.

Senator Sinclair: There are two amendments. For ease of reference, I want to draw to the attention of senators that a document has been circulated that has the wording of the changes in them. They are marked at the top with numbers MS1A, MS1B, MS1C. In reference to the changes, I will take through them.

You should have a new document which is called “New MS1A.” Previous MS1A, the one circulated in June, had a typographical error in it. It removed the word “or” and replaced it with the word “and,” but it shouldn’t have done that. We have gone back to the original wording. We have just removed the clause from the June draft.

I’m looking at the new MS1A. I will now read the proposed amendment:

That Bill S-203 be amended in clause 2,

(a) on page 1, (i) by replacing line 11 with the following:

(2) “Subject to subsections (3) and (3.1), everyone”,
and

(b) on page 2, by replacing line 5 with the following:

“state of distress; or

(c) is authorized to keep a cetacean in captivity in the best interests of the cetacean’s welfare pursuant to a licence issued by the Lieutenant Governor in Council of a province or by such other person in authority in the province as may be specified by the Lieutenant Governor in Council.

(3.1) Subsection (2) does not apply to a person who is conducting scientific research pursuant to a licence issued by the Lieutenant Governor in Council of a province or by such other person or authority in the province as may be specified by the Lieutenant Governor in Council.

The purpose of this proposed amendment is to allow for exceptions to the Criminal Code prohibition which is contained in the bill in order to allow those cetaceans that are in captivity for purposes of research, and those that are in because they have been taken into possession for their own welfare, who are in distress, to continue to be kept without it being an offence.

If you look at clause 2 in the bill, you can see that there is an exception in the bill already for those that have cetaceans in their possession at the time that the bill is passed. So there is a grandfather clause, but it also creates exceptions for purposes of research and for purposes of animal welfare or well-being.

Le sénateur Sinclair : Il y a deux amendements. Pour plus de commodité, j’aimerais attirer l’attention des sénateurs sur un document qui a été distribué et qui contient la formulation des modifications qui leur ont été apportées. En haut des feuilles figurent les numéros MS1A, MS1B, MS1C. En faisant référence aux changements, je vais les passer en revue.

Vous devriez avoir reçu un nouveau document appelé « Nouveau MS1A ». Le MS1A précédent, celui qui a été distribué en juin, contenait une erreur typographique. On avait supprimé le mot « ou » que l’on avait remplacé par le mot « et », mais cela n’aurait pas dû être fait. Nous sommes revenus au libellé original. Nous avons simplement supprimé l’article du projet d’amendement du mois de juin.

J’examine le nouveau MS1A. Je vais maintenant lire l’amendement proposé :

Que le projet de loi S-203 soit modifié à l’article 2 :

a) à la page 1, par substitution, à la ligne 12, de ce qui suit :

« (2) Sous réserve des paragraphes (3) et (3.1),
commet »;

b) à la page 2, par substitution, à la ligne 4 de ce qui suit :

« s’est blessé ou trouvé en détresse;

c) est autorisée à garder, dans l’intérêt du bien-être de celui-ci, un cétacé en captivité en conformité avec une licence délivrée par le lieutenant-gouverneur en conseil d’une province ou par la personne ou l’autorité que ce dernier désigne.

(3.1) Le paragraphe (2) ne s’applique pas à la personne qui mène des recherches scientifiques en conformité avec une licence délivrée par le lieutenant-gouverneur en conseil d’une province ou par la personne ou l’autorité que ce dernier désigne. »

L’amendement proposé a pour but d’autoriser des exceptions à l’interdiction du Code criminel que contient le projet de loi de façon à pouvoir continuer à garder en captivité des cétacés à des fins de recherche, ainsi que les cétacés qui sont en captivité pour leur propre bien-être, ceux qui sont en détresse, sans que cela constitue une infraction.

Si vous examinez l’article 2 du projet de loi, vous constaterez que le projet de loi prévoit déjà une exception pour les personnes qui ont des cétacés en leur possession au moment de l’adoption du projet de loi. Il y a donc une clause grand-père, mais cet article crée également des exceptions pour des fins de recherche et pour les cas où l’état de santé ou le bien-être de l’animal est en danger.

That's the purpose of that first amendment, Mr. Chairman.

The Chair: Senator Sinclair has another amendment to clause 2.

Senator Sinclair: Do you want me to deal with that?

The Chair: I think we should discuss MS1A first. Are there any comments or questions?

Senator Plett: I'm not sure whether Senator Sinclair went further than he intended to — maybe he didn't.

I think proposed paragraph (c) of subclause (2) is what Senator Sinclair was talking about. Am I correct, Senator Sinclair?

Senator Sinclair: Talking about which, sorry?

Senator Plett: Paragraph (c) is what you were talking about here, correct? That states in part, "is authorized to keep a cetacean in captivity in the best interest of a cetacean's welfare?"

Senator Sinclair: Yes.

Senator Plett: In that particular paragraph, chair, I think we are creating a new licensing regime, namely permitting the keeping of cetaceans in captivity, pursuant to a licence issued by the Lieutenant Governor in Council. There seems to be no apparent authority to compel any province to establish such a regime, and certainly there is no precedent for such a regime. No witnesses in our lengthy study suggested a licensing regime would be appropriate or even desirable.

I would like to ask whether Senator Sinclair intends that a new licence would be applied for and issued for each cetacean. That's not really clear. And was any consideration given as to how the proposed licensing is contemplated to work within the existing framework of legislation and animal welfare, conservation and regulation?

I would suggest that this amendment directly contradicts current subsection 2(a) which creates an offence for anyone who "owns, has custody of or controls a cetacean that is kept in captivity." Where does "best interest" come from? I have a question whether it meets the best interest test as it would clearly differ from one province to the next, which could preclude a harmonized and clear application of the law.

I don't know whether Senator Sinclair can answer those questions, but I would suggest that there are some definite problems with the implementation of that.

Senator Sinclair: Any difficulty I have in answering the questions will be because I lost track of them as we were going along. If I forget one, senator, please jump back to it for me.

C'est là le but de ce premier amendement, monsieur le président.

Le président : Le sénateur Sinclair propose un autre amendement à l'article 2.

Le sénateur Sinclair : Voulez-vous que je le présente?

Le président : Je pense que nous devrions d'abord parler du MS1A. Y a-t-il des commentaires ou des questions?

Le sénateur Plett : Je ne sais pas si le sénateur Sinclair s'est un peu trop avancé — ce n'est peut-être pas le cas.

Je pense que le sénateur Sinclair parlait de l'alinéa c) du paragraphe (2). Est-ce bien exact, sénateur Sinclair?

Le sénateur Sinclair : Je parlais de quelle disposition?

Le sénateur Plett : L'alinéa c) est la disposition dont vous parliez, n'est-ce pas? Il énonce en partie, « est autorisée à garder, dans l'intérêt du bien-être de celui-ci, un cétacé? »

Le sénateur Sinclair : Oui.

Le sénateur Plett : Monsieur le président, je pense que dans cet alinéa, nous créons un nouveau régime de licences, pour autoriser la garde de cétacés en captivité, conformément à une licence délivrée par le lieutenant-gouverneur en conseil. Il ne semble pas y avoir de disposition permettant d'obliger une province à mettre sur pied un tel régime, et il n'y a, certainement, aucun précédent d'un tel régime. Aucun des témoins que nous avons entendus au cours de notre longue étude n'a déclaré qu'il serait approprié ou souhaitable de mettre sur pied un régime de licences.

Je voudrais maintenant demander au sénateur Sinclair s'il a l'intention qu'une nouvelle licence soit demandée et délivrée pour chaque cétacé. Cela n'est pas très clair. J'aimerais savoir s'il a réfléchi à la façon dont fonctionnerait le régime de licences proposé dans le cadre existant des lois et des règlements concernant la protection et le bien-être des animaux?

Je pense que cet amendement va directement à l'encontre du paragraphe 2a) qui érige en infraction le fait pour quiconque de « posséder, avoir la garde ou assurer la surveillance d'un cétacé en captivité. » D'où vient la notion d'« intérêt »? Je me demande si le critère de l'intérêt est respecté parce qu'il risque de varier d'une province à l'autre, ce qui empêcherait de faire appliquer la loi de façon claire et uniforme.

Je ne sais pas si le sénateur Sinclair peut répondre à ces questions, mais j'estime que la mise en œuvre de ces dispositions va certainement créer des problèmes.

Le sénateur Sinclair : Si j'ai du mal à répondre aux questions, c'est parce que j'en ai perdu un peu le fil. Si j'en oublie une, sénateur, je vous demande de me le dire.

First of all, you're correct, it does suggest the creation of provincial regimes for regulating captivity, and there are precedents clearly around the world for regulations to be established. Canada does not have that now for cetaceans. However, there are regulations in place for the captivity of other wild animals, so it's not like there has been no experience in Canada with regard to regulations regarding the possession of bison, for example, and other wild animals that are currently being held in land closures. But the issue of how the regulations will be created will be dependent upon the provinces and each province will be entitled to establish their regulatory regime as they see fit.

There is a split in jurisdiction here with the issue of animals in captivity within provincial jurisdiction generally. This is creating a federal prohibition because of the reference to the Criminal Code, but allowing the provinces to continue to do whatever it is that they want to do or are doing. I suggest that there will in fact be some experience the provinces can draw upon.

The definition of "best interests" is determined well by case law. I think that it is for the provinces themselves to determine. I don't think it's necessary within the legislation to determine or try to define what that means.

The utilization of the term is not contained in this particular amendment. It's contained in other provisions within the proposed amendments. So I think that we can take it that the provinces will be able to manage the suggestion of the creation of a regulatory scheme.

If they do not create a regulatory scheme, the prohibition against captivity will continue in those provinces. Not all provinces may want to have or allow captivity of cetaceans within their jurisdictions. That's for them to decide.

Senator Plett: That in fact is what is already being done. Ontario as a province has the very strictest regulations in our country. They have extremely strict regulations for the keeping of cetaceans in captivity. I'm wondering why we are bothering with this if we are already saying that if the provinces don't want to adhere to this, they won't have to. Right now, the provinces are taking care of this. In Ontario, as I said, they have the strictest regulations in the entire country.

I want to repeat, there wasn't one single witness on either side of this issue in the entire length of our hearings that suggested that a regime like this would be appropriate or even desirable. So, I think Senator Sinclair is suggesting we do something that is already being done.

Premièrement, vous avez tout à fait raison; il faudra certainement adopter des régimes provinciaux pour réglementer la captivité, mais il existe dans les autres pays de nombreux exemples de réglementation de ce genre. Le Canada n'en a pas adopté jusqu'ici pour les cétacés. Il existe toutefois des règlements applicables à la captivité d'autres animaux sauvages, et ce n'est donc pas comme si le Canada n'avait aucune expérience en matière de réglementation de la possession de bisons, par exemple, et d'autres animaux sauvages qui sont détenus, à l'heure actuelle, dans des enclos. La question de savoir comment le règlement sera préparé dépendra des provinces et chaque province aura le droit d'établir le régime réglementaire qui lui paraît approprié.

Il y a un partage de compétences dans le domaine des animaux en captivité, qui relève d'une façon générale des compétences provinciales. Cette disposition crée une prohibition fédérale, parce qu'il est fait référence au Code criminel, mais elle autorise les provinces à continuer à faire ce qu'elles font ou souhaitent faire. Je pense en réalité que les provinces possèdent déjà une certaine expérience dont elles pourraient se servir dans ce cas-ci.

La définition du mot « intérêt » a déjà été précisée par la jurisprudence. Je pense que ce sera aux provinces de se prononcer sur cette question. Je ne pense pas qu'il soit nécessaire que le projet de loi essaie de définir ou de préciser le sens de ce mot.

Ce terme n'est pas uniquement utilisé dans cet amendement. Il figure dans d'autres dispositions des amendements proposés. C'est pourquoi nous pouvons tenir pour acquis que les provinces réussiront à s'acquitter de la tâche qui consiste à créer un cadre réglementaire.

Si elles ne créent pas de cadre réglementaire, l'interdiction de la captivité des cétacés demeurera en vigueur dans ces provinces. Toutes les provinces ne souhaiteront pas nécessairement autoriser la captivité de cétacés dans leur territoire. Ce sera à elles d'en décider.

Le sénateur Plett : En réalité cela se fait déjà. Le gouvernement de l'Ontario a adopté des règlements particulièrement stricts. Elle a mis en place des règlements extrêmement stricts en matière de garde en captivité des cétacés. Je me demande pourquoi nous nous occupons de cet aspect si nous sommes déjà prêts à admettre que les provinces qui ne souhaitent pas participer à cette opération ne seront pas tenues de le faire. À l'heure actuelle, les provinces s'occupent déjà de cet aspect. L'Ontario a, comme je le dis, adopté les règlements canadiens les plus stricts dans ce domaine.

Je le répète; aucun des témoins, quel que soit le côté de la question qu'il représentait, n'a, au cours de nos audiences, mentionné l'idée qu'un régime de ce genre serait approprié, voire même souhaitable. J'en conclus donc que le sénateur Sinclair propose de faire quelque chose qui se fait déjà.

The Chair: Senator Gold.

Senator Gold: Senator Sinclair has answered the questions far better than I could. I would simply add that I think one of the salutary consequences of this amendment is to make sure that the province can continue to have the regulatory authority and make the appropriate judgments vis-à-vis the welfare of cetaceans in places that currently do hold them in captivity, notably in Marineland as we heard through much testimony regarding the quality of care that cetaceans receive there. This is a way to ensure that the passage of this bill does not prejudice the ability of the provinces and the companies that they regulate to continue to do their job according to their jurisdiction.

The Chair: Senator Forest?

[*Translation*]

Senator Forest: That is exactly what I wanted to mention. It already exists. Some witnesses in Ontario told us. There is already regulation that is not necessarily the same as in British Columbia. This simply confirms the authority of provinces to legislate in this specific area. I think that is as it should be.

[*English*]

Senator McInnis: I don't want to be repetitive, but the constitutional consideration would be that the provinces and territories have the primary responsibility for protecting the welfare of animals in captivity. That's why they have strict legislation in Ontario. The Vancouver parks authority put regulations in place. They already have that authority to do it. So those two provinces have the two aquaria that have been spoken to a great deal and they already have it in place. Why would we put legislation in place that is already there?

There is some concurrent legislation with respect to the cruelty of animals under the Criminal Code that is already there. So why now would we be putting further legislation in place? It's not even an affirmation or confirmation. It's there now. They can do it and they have done it.

Senator Plett: I am little discouraged that again we need to bring in one of the organizations that will be very negatively impacted by this, and try to make comments that are less than complimentary to them. Since we last heard witnesses, there were five charges by OSPCA against Marineland. Each and every one of those charges has been dropped. We are taking the testimony of people who had a very personal interest in doing something, and now we are using that in our argument.

Le président : Sénateur Gold.

Le sénateur Gold : Le sénateur Sinclair a bien mieux répondu aux questions que j'aurais pu le faire. J'ajouterais simplement que, d'après moi, une des conséquences positives de cet amendement est qu'il autorise les provinces à continuer à exercer leurs pouvoirs de réglementation et de prendre les décisions appropriées au sujet du bien-être des cétacés dans les endroits où ils sont actuellement gardés en captivité, notamment à Marineland, comme nous l'ont appris les témoignages au sujet de la qualité des soins fournis aux cétacés dans ce parc aquatique. C'est une façon de faire en sorte que l'adoption du projet de loi ne porte pas atteinte à la capacité des provinces et des sociétés qu'elles réglementent à continuer à faire leur travail, en respectant leurs compétences.

Le président : Sénateur Forest?

[*Français*]

Le sénateur Forest : C'est exactement ce que je voulais mentionner. Cela existe déjà. Les témoins en Ontario nous l'ont dit. Il y a déjà une réglementation qui n'est pas nécessairement la même qu'en Colombie-Britannique. Cela vient tout simplement confirmer l'autorité des provinces de pouvoir légiférer dans ce domaine spécifique. Je trouve que c'est correct.

[*Traduction*]

Le sénateur McInnis : Je ne veux pas répéter les mêmes choses, mais selon la Constitution, ce sont les provinces et les territoires qui sont les principaux responsables de la protection des animaux en captivité. C'est pourquoi l'Ontario a adopté des mesures législatives très strictes. L'autorité chargée de gérer les parcs de Vancouver a déjà adopté des règlements. Ces entités possèdent déjà le pouvoir de le faire. C'est dans ces deux provinces que l'on retrouve les deux aquariums dont il a été beaucoup question, et elles ont adopté une réglementation. Pour quelle raison voulons-nous adopter des mesures législatives qui existent déjà?

Il y existe déjà des dispositions concurrentes pour ce qui est de la cruauté animale aux termes du Code criminel. Je me demande donc pourquoi il faudrait adopter d'autres mesures législatives dans ce domaine. Il ne s'agit même pas d'une affirmation ou d'une confirmation. Cela existe déjà. Les provinces peuvent le faire et elles l'ont déjà fait.

Le sénateur Plett : Je suis un peu découragé de constater que nous sommes en train de mentionner une des organisations qui subira des répercussions très négatives à la suite de tout ceci et que nous sommes en train d'essayer de faire des commentaires qui ne lui sont pas très favorables. Depuis les dernières audiences au cours desquelles nous avons entendu des témoins, cinq accusations ont été portées contre Marineland aux termes de la SPA de l'Ontario. Toutes ces accusations ont été retirées. Nous retenons le témoignage de personnes qui avaient un intérêt

I'm not going to go any further with Marineland.

I want to echo that I'm not sure why senators would want to draft a bill to repeat what we are already doing. It makes the Senate look very questionable if we are bringing legislation that basically says to the provinces, "We want you to continue to do what you're doing," which is what this amendment is saying. I find it completely discouraging. We can come up with new legislation that is constitutional, fine. We have heard the government question this legislation, and so we're bringing in legislation that Senator Sinclair has already said, "Yes, the provinces are doing it, and this will allow them to keep doing it."

Senator Sinclair: I can assure you that I don't want to look like a fool, but we have to remember that the purpose of the bill is to criminalize the captivity of these animals. The purpose of this amendment is to allow for exceptions to the criminalization of the captivity of these animals. So this amendment is intended to allow for exceptions that we heard were important: helping animals that are in distress and in need of help, and allowing for research to be done in accordance with regulations that are passed.

I think the amendment is a good amendment. I think the bill is a good bill. We need to try to meet the needs that have been raised with us over the course of our hearings. That's what this amendment is about.

Senator Enverga: This is showing me we will be doing some duplication of laws. At the same time, we will be asking the provinces to do what they have been doing. I am repeating myself. However, I feel that this is a redundancy. As a senator, I don't think we should be doing this.

[Translation]

Senator Forest: I don't understand my colleague Senator Plett's disappointment. I don't think anyone spoke about Marineland. We talked about a law in Ontario. I am sorry for Senator Plett.

The other element is that we are studying a new bill. This is not necessarily a repetition; we are specifying the provinces' powers in this bill. The purpose is to clarify, in a legislative text, the powers of a Canadian law and of another law which is provincial. It's not a repetition. The point is to state things clearly in a new bill. To me it is clear that this is not a repetition of the other laws that exist.

très personnel dans certaines décisions, et maintenant, nous utilisons ces déclarations dans notre discussion.

Je n'en dirai pas plus au sujet de Marineland.

Je dois également vous dire que je ne comprends pas très bien pourquoi les sénateurs souhaitent préparer un projet de loi qui ne fera que refaire ce qui se fait déjà. Lorsque le Sénat présente une mesure législative qui dit essentiellement aux provinces : « Nous voulons que vous continuiez à faire ce que vous faites », ce qui est bien le sens de cet amendement, je dirais que sa position est difficile à justifier. Je trouve cela très décourageant. Nous pouvons proposer un nouveau projet de loi qui sera constitutionnel; très bien. Nous avons entendu un représentant du gouvernement s'interroger sur le bien-fondé de ce projet de loi et nous proposons maintenant un projet de loi au sujet duquel le sénateur Sinclair a déjà déclaré : « Oui, les provinces le font et cela leur permettra de continuer à le faire. »

Le sénateur Sinclair : Je peux vous dire que je n'ai aucune envie de passer pour un imbécile, et qu'il convient de ne pas oublier que ce projet de loi a pour but de criminaliser la captivité de ces animaux. L'amendement a pour but d'autoriser des exceptions à la criminalisation de la captivité de ces animaux. Cet amendement a donc pour but de prévoir des exceptions dans les cas importants : aider les animaux qui se trouvent en détresse ou qui ont besoin d'aide et autoriser les recherches scientifiques pourvu qu'elles soient conformes aux règlements adoptés.

Je pense que cet amendement est un bon amendement. Je pense que le projet de loi est un bon projet de loi. Il nous incombe d'essayer de répondre aux besoins qui nous ont été signalés au cours des audiences. C'est de cela que traite cet amendement.

Le sénateur Enverga : Cela m'indique que nous allons avoir des lois qui se chevauchent. Parallèlement, nous demanderons aux provinces de faire ce qu'elles font déjà. Je me répète. J'estime néanmoins que tout cela est redondant. Je ne pense pas que nous, les sénateurs, devrions faire ce genre de choses.

[Français]

Le sénateur Forest : Je ne comprends pas la déception de mon collègue, le sénateur Plett. Je ne pense pas que personne ait parlé de Marineland. On a parlé d'une loi en Ontario. Je suis désolé pour le sénateur Plett.

L'autre élément, c'est qu'on est en train d'étudier un nouveau projet de loi. Ce n'est pas nécessairement une répétition que de préciser les pouvoirs des provinces dans ce projet de loi. Il s'agit de clarifier, dans le cadre d'un texte législatif, quels sont les pouvoirs d'une loi, qui est canadienne, et d'une autre loi, qui est provinciale. Ce n'est pas une répétition. Il s'agit de mettre les choses au clair dans le cadre d'un nouveau projet de loi. Selon moi, il est évident qu'il ne s'agit pas d'une répétition quant aux autres lois qui existent.

[English]

Senator Sinclair: Do you want me to deal with the next amendment or deal with this amendment first? Shall we vote on this amendment first?

The Chair: Yes.

Is there any more discussion on the first amendment moved by Senator Sinclair?

It is moved by Honourable Senator Sinclair that Bill S-203 be amended, and the amendment is on the record. Everybody is okay with that? Okay. We call this a new MS1A just to make sure that we're totally clear.

Shall this amendment carry? All those in favour?

Some Hon. Senators: Agreed.

Some Hon. Senators: No.

The Chair: I will ask for a voice vote.

Mireille La Forge, Clerk of the Committee: The Honourable Senator Manning?

The Chair: Abstain.

Ms. La Forge: The Honourable Senator Bovey?

Senator Bovey: Yes.

[Translation]

Ms. La Forge: The Honourable Senator Brazeau?

Senator Brazeau: Yes.

[English]

Ms. La Forge: The Honourable Senator Christmas?

Senator Christmas: Yes.

Ms. La Forge: The Honourable Senator Dyck?

Senator Dyck: Yes.

Ms. La Forge: The Honourable Senator Enverga?

Senator Enverga: No.

[Translation]

Ms. La Forge: The Honourable Senator Forest?

Senator Forest: Yes.

[Traduction]

Le sénateur Sinclair : Voulez-vous que je passe à l'amendement suivant ou que nous nous prononcions d'abord sur cet amendement? Devrions-nous d'abord mettre cet amendement aux voix?

Le président : Oui.

Y a-t-il d'autres sénateurs qui souhaitent intervenir au sujet du premier amendement proposé par le sénateur Sinclair?

Le sénateur Sinclair propose que le projet de loi S-203 soit amendé et l'amendement figure dans le compte rendu. Est-ce que tout le monde est d'accord avec cela? Très bien. Nous allons appeler cet amendement le nouveau MS1A, pour être sûrs que cela soit tout à fait clair.

L'amendement est-il adopté? Tous ceux qui sont en faveur?

Des voix : D'accord.

Des voix : Non.

Le président : Je vais procéder à un vote par appel nominal.

Mireille La Forge, greffière du comité : L'honorable sénateur Manning?

Le président : Abstention.

Mme La Forge : L'honorable sénatrice Bovey?

La sénatrice Bovey : Oui.

[Français]

Mme La Forge : L'honorable sénateur Brazeau?

Le sénateur Brazeau : Oui.

[Traduction]

Mme La Forge : L'honorable sénateur Christmas?

Le sénateur Christmas : Oui.

Mme La Forge : L'honorable sénatrice Dyck?

La sénatrice Dyck : Oui.

Mme La Forge : L'honorable sénateur Enverga?

Le sénateur Enverga : Non.

[Français]

Mme La Forge : L'honorable sénateur Forest?

Le sénateur Forest : Oui.

[English]

Ms. La Forge: The Honourable Senator Gold?

Senator Gold: Yes.

Ms. La Forge: The Honourable Senator McInnis?

Senator McInnis: No.

Ms. La Forge: The Honourable Senator Munson?

Senator Munson: Yes.

Ms. La Forge: The Honourable Senator Plett?

Senator Plett: No.

[Translation]

Ms. La Forge: The Honourable Senator Poirier?

Senator Poirier: No.

[English]

Ms. La Forge: The Honourable Senator Sinclair?

Senator Sinclair: Yes.

Ms. La Forge: The Honourable Senator Unger?

Senator Unger: No.

Ms. La Forge: The Honourable Senator Watt?

Senator Watt: Yes.

The Chair: The amendment is carried.

Senator Sinclair, would you like to move on to MS1B?

Senator Sinclair: MS1B is a further amendment to clause 2 on page 2, senators. It essentially changes the offence provision.

I move that Bill S-203 be amended in clause 2, on page 2, by replacing lines 20 to 26 with the following:

“an offence punishable on summary conviction and liable to a fine not exceeding \$200,000.”.

Do you wish me to explain it?

The Chair: Yes, please.

Senator Sinclair: The bill had a provision in it which created an indictable offence and a higher punitive provision. The purpose of this amendment is to render the offence a summary conviction matter, which is considered in law to be a lesser

[Traduction]

Mme La Forge : L'honorable sénateur Gold?

Le sénateur Gold : Oui.

Mme La Forge : L'honorable sénateur McInnis?

Le sénateur McInnis : Non.

Mme La Forge : L'honorable sénateur Munson?

Le sénateur Munson : Oui.

Mme La Forge : L'honorable sénateur Plett?

Le sénateur Plett : Non.

[Français]

Mme La Forge : L'honorable sénatrice Poirier?

La sénatrice Poirier : Non.

[Traduction]

Mme La Forge : L'honorable sénateur Sinclair?

Le sénateur Sinclair : Oui.

Mme La Forge : L'honorable sénatrice Unger?

La sénatrice Unger : Non.

Mme La Forge : L'honorable sénateur Watt?

Le sénateur Watt : Oui.

Le président : L'amendement est adopté.

Sénateur Sinclair, voulez-vous proposer le MS1B?

Le sénateur Sinclair : Le MS1B est un autre amendement qui touche l'article 2, à la page 2, sénateurs. Il modifie essentiellement la disposition relative à l'infraction.

Je propose que le projet de loi S-203 soit modifié à l'article 2, à la page 2, par substitution, aux lignes 16 à 23, de ce qui suit :

« aux paragraphes (2) ou (4) est coupable d'une infraction punissable sur déclaration de culpabilité par procédure sommaire et passible d'une amende maximale de 200 000 \$ ».

Voulez-vous que je l'explique?

Le président : Oui, je vous en prie.

Le sénateur Sinclair : Le projet de loi contenait une disposition qui créait un acte criminel assorti d'une sanction beaucoup plus forte. Cet amendement a pour but de transformer cette infraction en une infraction punissable sur déclaration de

offence with lesser punitive sanctions applicable to it. In this case, the usual potential incarceration period is much less than an indictable offence would be, but it has increased the fine amount to \$200,000 to indicate the significance of the penalty that the courts can impose.

Note that it's not a minimum fine. It's a maximum amount that can be fined. The fine will not exceed \$200,000, so it could be less.

The Chair: Is there any comment on the amendment?

Senator Plett: I think this has all been decided, so I will be brief.

Regardless of the penalty, this amendment does not address the fundamental problem of this bill. It still criminalizes keeping cetaceans in human care and it still leaves legitimate scientists and animal welfare workers vulnerable to a criminal conviction and a criminal record.

Colleagues, we have seen again in the last week where whales are being killed in the St. Lawrence Seaway and other places. There are more whales being killed out in the wild because they have more problems than in captivity. This bill will restrict research. This bill will restrict us trying to prevent the extinction of whales because we will not be able to have them in captivity to do research, and we are struggling with whales becoming extinct.

We are saying that this is for the good of the whales and in the best interest of the whales. Clearly, changing this punishment to a \$200,000 fine does not in any way deal with any of the problems of this bill, so again, I will be voting against it.

Senator Gold: I think that when we look at the amendments as a whole, they do address legitimate research needs, and they are very important research needs.

Senator Plett: Needs, not solutions.

Senator Gold: Respectfully, I think they provide solutions as well, Senator Plett.

Throughout the hearings, as the record will show, I was very concerned about the impact on research. That was one of my primary considerations and concerns as expressed in my questioning of witnesses. I think these amendments, not only the one we just passed but others that relate to the transfer of cetaceans and tissues, adequately addressed the concerns of the research community and will, therefore, allow us to continue to do the important work that we do to protect cetaceans both in the wild and in captivity.

culpabilité par procédure sommaire, qui est, selon la loi, une infraction moins grave qui entraîne des sanctions plus légères. Dans ce cas-ci, la période d'emprisonnement possible est bien inférieure à celle qu'autoriserait un acte criminel, mais le montant de l'amende passe à 200 000 \$ pour faire comprendre l'importance de la peine que les tribunaux peuvent imposer.

Notons que ce n'est pas une amende minimale. C'est le montant maximal qui peut être imposé. L'amende ne peut être supérieure à 200 000 \$; elle pourrait donc être moindre.

Le président : Y a-t-il des commentaires au sujet de l'amendement?

Le sénateur Plett : Je pense que tout cela a déjà été décidé, je serai donc bref.

Quelle que soit la peine prévue, cet amendement ne s'attaque pas au problème fondamental que soulève ce projet de loi. Il continue à criminaliser le fait de garder des cétacés sous la garde de personnes humaines et les scientifiques ainsi que les préposés au bien-être des animaux risquent toujours de faire l'objet d'une condamnation pénale et d'avoir un casier judiciaire.

Chers collègues, nous avons appris que la semaine dernière, des baleines avaient été tuées dans la voie maritime du Saint-Laurent et ailleurs. Le nombre de baleines en liberté qui sont tuées est très élevé parce qu'elles connaissent davantage de problèmes que lorsqu'elles sont en captivité. Ce projet de loi va limiter la recherche. Ce projet de loi va nous empêcher d'essayer d'éviter l'extinction des baleines parce que nous ne pourrions pas les garder en captivité pour effectuer de la recherche et nous craignons que l'espèce des baleines disparaisse.

Nous disons que cela est pour le bien des baleines et dans leur intérêt. Il est clair que le fait de changer la peine en une amende de 200 000 \$ ne règle aucunement les problèmes associés à ce projet de loi et je voterai donc contre cet amendement.

Le sénateur Gold : Je pense que, si nous considérons l'ensemble des amendements, nous constaterons qu'ils répondent aux besoins des recherches légitimes et que ces besoins sont très importants.

Le sénateur Plett : Des besoins, pas des solutions.

Le sénateur Gold : Permettez-moi, sénateur Plett, de dire que ces amendements apportent également des solutions.

Au cours de nos audiences, comme l'indique le compte rendu, j'ai exprimé de graves préoccupations au sujet des répercussions du projet de loi sur la recherche scientifique. C'était là un des principaux aspects que j'ai abordés dans les questions que j'ai posées aux témoins. Je pense que ces amendements, non seulement celui que nous venons d'adopter, mais les autres qui traitent du transfert des cétacés et des tissus, répondent, de façon appropriée, aux préoccupations des scientifiques et nous permettront ainsi de continuer à faire le travail important qu'il

Senator McInnis: We have to remember the evidence that we heard. These are the comments that I plucked out of some of the evidence that was given.

Under the Fisheries Act, it's possible currently to restrict wild capture for experimental, scientific, educational or public display purposes. There has been a ban on all capture of killer whales — orcas — since 1975. There has also been a ban on captured belugas for export from Canada since 1992.

DFO has not issued a licence to authorize the capture of cetaceans for public display purposes since the early 1990s. Over the last 10 years, DFO issued only one licence authorizing the capture of live cetaceans for rehabilitative purposes.

I mean, that's what is taking place. That's the reality now. I don't want to go back and repeat what we said earlier when we had the vote on the previous clause, but this stuff is already on the books. The laws are there and are being followed.

I was going to mention this, and Senator Plett did but I'll say it again: We lost a dozen right whales in the St. Lawrence this year. There is where the effort should be put in how we rectify that situation, when there are allegedly only 450 left on the planet in our oceans. What are we doing about that? That's the concern.

The federal government is already handling this, and they said that when they came before us. We heard the evidence that they are already in control of this, so I fail to see why we're doing these amendments. Anyway, it is what it is.

Senator Sinclair: I understand the concern. It's a repeat of a lot of things that have been said with regard to the bill throughout these proceedings. We need to keep in mind that the purpose of the bill, again, is to criminalize the conduct of those who do not obey the law as we are acknowledging it should be in this bill, and that is to take improperly those animals which they do not have permits to take.

Research will not be stopped. We just passed an amendment that allows research to be conducted. There is nothing here to criminalize the conduct of properly authorized researchers. There is nothing in the bill that is going to criminalize the conduct of people who are saving whales, protecting whales or taking them in for care, as long as they do so in a way that is made known to the authorities that are doing that.

faut faire pour protéger les cétacés, qu'ils se trouvent en liberté ou en captivité.

Le sénateur McInnis : Nous ne devons pas oublier les témoignages que nous avons entendus. Je présente des commentaires que j'ai tirés des témoignages qui nous ont été fournis.

Aux termes de la Loi sur les pêches, il est possible, à l'heure actuelle, de limiter la capture d'espèces sauvages à des fins éducatives, scientifiques, expérimentales et de démonstration au public. La capture des épaulards — orques — est interdite depuis 1975. L'exportation des bélugas est interdite depuis 1992.

Le MPO n'a pas délivré de licence autorisant la capture de cétacés à des fins de démonstration publique depuis le début des années 1990. Au cours des 10 dernières années, le MPO n'a délivré qu'une seule licence autorisant la capture de cétacés vivants à des fins de réhabilitation.

C'est ce qui se fait à l'heure actuelle. C'est l'actualité d'aujourd'hui. Je ne veux pas répéter ce que nous avons dit il y a un instant lorsque nous avons voté sur l'article précédent, mais tout cela existe déjà. Les lois sont là et elles sont appliquées.

J'allais mentionner ceci et le sénateur Plett l'a fait, mais je vais le faire encore une fois. Nous avons perdu, cette année, une douzaine de baleines noires dans le Saint-Laurent. Nous devrions donc plutôt nous efforcer de remédier à cette situation, puisqu'il ne reste qu'apparemment que 450 baleines de ce type dans les océans de la planète. Que faisons-nous à ce sujet? C'est ce qui me préoccupe.

Le gouvernement fédéral s'occupe déjà de cette question et c'est ce que ses représentants nous ont déclaré lorsqu'ils ont comparu. D'après leurs témoignages, le gouvernement contrôle la situation et je ne vois donc pas pourquoi nous proposons ces amendements. De toute façon, c'est la situation.

Le sénateur Sinclair : Je comprends votre préoccupation. C'est une répétition de beaucoup de choses qui ont été déclarées au sujet du projet de loi au cours de nos audiences. Il ne faudrait toutefois pas oublier que le projet vise encore une fois à criminaliser le comportement de ceux qui ne respectent pas les lois, aspect qui, nous l'admettons, doit être visé dans ce projet de loi, à savoir s'emparer de façon irrégulière d'animaux pour lesquels ils ne possèdent pas de licence.

Cela n'arrêtera pas la recherche. Nous avons simplement adopté un amendement qui autorise la poursuite des recherches. Il n'y a rien dans ces dispositions qui ont pour effet de criminaliser les activités des chercheurs autorisés. Le projet de loi ne contient aucune disposition qui criminalise le comportement des personnes qui sauvent les baleines, qui les protègent ou leur donnent des soins, pourvu qu'elles le fassent en avertissant les autorités qui s'occupent de ces questions.

The practice of the Department of Fisheries and Oceans to not issue permits is one that will not be affected by this bill. What will change is that those who do take cetaceans without a permit now will be criminalized in that conduct. Before, the best that we could hope for was that they might be charged under the Fisheries Act.

The Chair: Are there any other comments?

Senator Sinclair: Can we have the question please?

The Chair: Shall amendment MS1B carry?

Some Hon. Senators: Agreed.

Some Hon. Senators: No.

The Chair: I am going to do a roll call.

Ms. La Forge: The Honourable Senator Manning?

The Chair: Abstain.

Ms. La Forge: The Honourable Senator Bovey?

Senator Bovey: Yes.

Ms. La Forge: The Honourable Senator Brazeau?

Senator Brazeau: Yes.

Ms. La Forge: The Honourable Senator Christmas?

Senator Christmas: Yes.

Ms. La Forge: The Honourable Senator Dyck?

Senator Dyck: Yes.

Ms. La Forge: The Honourable Senator Enverga?

Senator Enverga: No.

[Translation]

Ms. La Forge: The Honourable Senator Forest?

Senator Forest: Yes.

[English]

Ms. La Forge: The Honourable Senator Gold?

Senator Gold: Yes.

Ms. La Forge: The Honourable Senator McInnis?

Senator McInnis: No.

Ms. La Forge: The Honourable Senator Munson?

Senator Munson: Yes.

Avec ce projet de loi, le ministère des Pêches et des Océans pourra continuer de refuser de délivrer des permis. Ce qui changera, c'est que ceux qui capturent des cétacés sans posséder une licence verront leur comportement criminalisé. Auparavant, la sanction que nous pouvions espérer leur voir infliger était celle que prévoyait la Loi sur les pêches.

Le président : Y a-t-il d'autres commentaires?

Le sénateur Sinclair : Pouvez-vous procéder au vote?

Le président : L'amendement MS1B est-il adopté?

Des voix : D'accord.

Des voix : Non.

Le président : Je vais procéder par appel nominal.

Mme La Forge : L'honorable sénateur Manning?

Le président : Abstention.

Mme La Forge : L'honorable sénatrice Bovey?

La sénatrice Bovey : Oui.

Mme La Forge : L'honorable sénateur Brazeau?

Le sénateur Brazeau : Oui.

Mme La Forge : L'honorable sénateur Christmas?

Le sénateur Christmas : Oui.

Mme La Forge : L'honorable sénatrice Dyck?

La sénatrice Dyck : Oui.

Mme La Forge : L'honorable sénateur Enverga?

Le sénateur Enverga : Non.

[Français]

Mme La Forge : L'honorable sénateur Forest?

Le sénateur Forest : Oui.

[Traduction]

Mme La Forge : L'honorable sénateur Gold?

Le sénateur Gold : Oui.

Mme La Forge : L'honorable sénateur McInnis?

Le sénateur McInnis : Non.

Mme La Forge : L'honorable sénateur Munson?

Le sénateur Munson : Oui.

Ms. La Forge: The Honourable Senator Plett?

Senator Plett: No.

Ms. La Forge: The Honourable Senator Poirier?

Senator Poirier: No.

Ms. La Forge: The Honourable Senator Sinclair?

Senator Sinclair: Yes.

Ms. La Forge: The Honourable Senator Unger?

Senator Unger: No.

Ms. La Forge: The Honourable Senator Watt?

Senator Watt: Yes.

The Chair: The amendment is carried. That concludes the amendments to clause 2.

I will ask now, shall clause 2, as amended, carry?

Some Hon. Senators: Agreed.

Some Hon. Senators: No.

The Chair: I'm going to take a voice vote on that, because I think it's clearly — if that's okay with everybody? Okay.

Clause 2 has been carried, as amended.

Senator Plett: Sorry?

The Chair: Clause 2 has been carried, as amended.

Senator Plett: We are not having a voice vote?

The Chair: You want a voice vote?

Senator Plett: I would; it does not take a lot of time.

The Chair: That's fine, we shall do it.

Ms. La Forge: The Honourable Senator Manning?

The Chair: Abstain.

Ms. La Forge: The Honourable Senator Bovey?

Senator Bovey: Yes.

[*Translation*]

Ms. La Forge: The Honourable Senator Brazeau?

Senator Brazeau: Yes.

Mme La Forge : L'honorable sénateur Plett?

Le sénateur Plett : Non.

Mme La Forge : L'honorable sénatrice Poirier?

La sénatrice Poirier : Non.

Mme La Forge : L'honorable sénateur Sinclair?

Le sénateur Sinclair : Oui.

Mme La Forge : L'honorable sénatrice Unger?

La sénatrice Unger : Non.

Mme La Forge : L'honorable sénateur Watt?

Le sénateur Watt : Oui.

Le président : L'amendement est adopté. Voilà qui termine les amendements à l'article 2 du projet de loi.

Je vous demande maintenant si l'article 2 modifié est adopté?

Des voix : D'accord.

Des voix : Non.

Le président : Je vais procéder à un vote par appel nominal, parce que je pense que c'est clairement — est-ce que cela convient à tout le monde? Très bien.

L'article 2 modifié est adopté.

Le sénateur Plett : Excusez-moi?

Le président : L'article 2 modifié a été adopté.

Le sénateur Plett : Nous ne procédons pas par appel nominal?

Le président : Vous voulez un vote par appel nominal?

Le sénateur Plett : Oui; cela ne prend pas beaucoup de temps.

Le président : Très bien, nous allons le faire.

Mme La Forge : L'honorable sénateur Manning?

Le président : Abstention.

Mme La Forge : L'honorable sénatrice Bovey?

La sénatrice Bovey : Oui.

[*Français*]

Mme La Forge : L'honorable sénateur Brazeau?

Le sénateur Brazeau : Oui.

[English]

Ms. La Forge: The Honourable Senator Christmas?

Senator Christmas: Yes.

Ms. La Forge: The Honourable Senator Dyck?

Senator Dyck: Yes.

Ms. La Forge: The Honourable Senator Enverga?

Senator Enverga: No.

[Translation]

Ms. La Forge: The Honourable Senator Forest?

Senator Forest: Yes.

[English]

Ms. La Forge: The Honourable Senator Gold?

Senator Gold: Yes.

Ms. La Forge: The Honourable Senator McInnis?

Senator McInnis: No.

Ms. La Forge: The Honourable Senator Munson?

Senator Munson: Yes.

[Translation]

Ms. La Forge: The Honourable Senator Plett?

Senator Plett: No.

Ms. La Forge: The Honourable Senator Poirier?

Senator Poirier: No.

[English]

Ms. La Forge: The Honourable Senator Sinclair?

Senator Sinclair: Yes.

Ms. La Forge: The Honourable Senator Unger?

Senator Unger: No.

Ms. La Forge: The Honourable Senator Watt?

Senator Watt: Yes.

Ms. La Forge: Abstentions, 1; yeas, 9; nays 5.

The Chair: Clause 2, as amended, carries.

[Traduction]

Mme La Forge : L'honorable sénateur Christmas?

Le sénateur Christmas : Oui.

Mme La Forge : L'honorable sénatrice Dyck?

La sénatrice Dyck : Oui.

Mme La Forge : L'honorable sénateur Enverga?

Le sénateur Enverga : Non.

[Français]

Mme La Forge : L'honorable sénateur Forest?

Le sénateur Forest : Oui.

[Traduction]

Mme La Forge : L'honorable sénateur Gold?

Le sénateur Gold : Oui.

Mme La Forge : L'honorable sénateur McInnis?

Le sénateur McInnis : Non.

Mme La Forge : L'honorable sénateur Munson?

Le sénateur Munson : Oui.

[Français]

Mme La Forge : L'honorable sénateur Plett?

Le sénateur Plett : Non.

Mme La Forge : L'honorable sénatrice Poirier?

La sénatrice Poirier : Non.

[Traduction]

Mme La Forge : L'honorable sénateur Sinclair?

Le sénateur Sinclair : Oui.

Mme La Forge : L'honorable sénatrice Unger?

La sénatrice Unger : Non.

Mme La Forge : L'honorable sénateur Watt?

Le sénateur Watt : Oui.

Mme La Forge : Une abstention; 9 voix contre 5.

Le président : L'article 2 modifié est adopté.

Senator Munson: Sorry, chair. We didn't hear what the recorded vote number was on the other two.

The Chair: Yes, sorry about that.

Senator Plett: Probably the same.

Senator Sinclair: The same.

The Chair: All the votes have been —

Senator Sinclair: Can we for the record agree it was the same?

Senator Plett: For the record, agreed that it carried.

The Chair: All the votes have been the same thus far, to make sure everybody is aware.

Senator Plett: Thank you.

The Chair: Shall clause 3 carry?

Some Hon. Senators: Agreed.

Some Hon. Senators: No.

The Chair: We'll have a recorded vote.

Ms. La Forge: The Honourable Senator Manning?

The Chair: Abstain.

Ms. La Forge: The Honourable Senator Bovey?

Senator Bovey: Yes.

Ms. La Forge: The Honourable Senator Brazeau?

Senator Brazeau: Yes.

Ms. La Forge: The Honourable Senator Christmas?

Senator Christmas: Yes.

Ms. La Forge: The Honourable Senator Dyck?

Senator Dyck: Yes.

Ms. La Forge: The Honourable Senator Enverga?

Senator Enverga: No.

[Translation]

Ms. La Forge: The Honourable Senator Forest?

Senator Forest: Yes.

Le sénateur Munson : Excusez-moi, monsieur le président. Nous n'avons pas entendu les résultats du vote par appel nominal pour les deux autres.

Le président : Oui, excusez-moi.

Le sénateur Plett : C'est probablement la même chose.

Le sénateur Sinclair : La même chose.

Le président : Toutes les voix ont été...

Le sénateur Sinclair : Pouvons-nous convenir, pour le compte rendu, que le résultat était le même?

Le sénateur Plett : Pour le compte rendu, il est convenu qu'il est adopté.

Le président : Jusqu'ici, tous les résultats des votes ont été les mêmes, pour que tout le monde le comprenne.

Le sénateur Plett : Merci.

Le président : L'article 3 est-il adopté?

Des voix : D'accord.

Des voix : Non.

Le président : Nous allons procéder par appel nominal.

Mme La Forge : L'honorable sénateur Manning?

Le président : Abstention.

Mme La Forge : L'honorable sénatrice Bovey?

La sénatrice Bovey : Oui.

Mme La Forge : L'honorable sénateur Brazeau?

Le sénateur Brazeau : Oui.

Mme La Forge : L'honorable sénateur Christmas?

Le sénateur Christmas : Oui.

Mme La Forge : L'honorable sénatrice Dyck?

La sénatrice Dyck : Oui.

Mme La Forge : L'honorable sénateur Enverga?

Le sénateur Enverga : Non.

[Français]

Mme La Forge : L'honorable sénateur Forest?

Le sénateur Forest : Oui.

[English]

Ms. La Forge: The Honourable Senator Gold?

Senator Gold: Yes.

Ms. La Forge: The Honourable Senator McInnis?

Senator McInnis: No.

Ms. La Forge: The Honourable Senator Munson?

Senator Munson: Yes.

Ms. La Forge: The Honourable Senator Plett?

Senator Plett: No.

[Translation]

Ms. La Forge: The Honourable Senator Poirier?

Senator Poirier: No.

[English]

Ms. La Forge: The Honourable Senator Sinclair?

Senator Sinclair: Yes.

Ms. La Forge: The Honourable Senator Unger?

Senator Unger: No.

Ms. La Forge: The Honourable Senator Watt?

Senator Watt: Yes.

Ms. La Forge: Abstention, 1; yeas, 9; nays, 5.

The Chair: Clause 3 carries.

So that everyone is aware, this is real first clause by clause to do with a bill since Ms. La Forge became our clerk.

Senator Plett: And doing a wonderful job.

The Chair: Thank you for your patience.

Shall clause 4 carry?

Senator Plett: No.

Senator Sinclair: I have an amendment.

The Chair: Go ahead, Senator Sinclair.

Senator Sinclair: I refer senators to my document MS2B. I'll read the document to you.

I move:

[Traduction]

Mme La Forge : L'honorable sénateur Gold?

Le sénateur Gold : Oui.

Mme La Forge : L'honorable sénateur McInnis?

Le sénateur McInnis : Non.

Mme La Forge : L'honorable sénateur Munson?

Le sénateur Munson : Oui.

Mme La Forge : L'honorable sénateur Plett?

Le sénateur Plett : Non.

[Français]

Mme La Forge : L'honorable sénatrice Poirier?

La sénatrice Poirier : Non.

[Traduction]

Mme La Forge : L'honorable sénateur Sinclair?

Le sénateur Sinclair : Oui.

Mme La Forge : L'honorable sénatrice Unger?

La sénatrice Unger : Non.

Mme La Forge : L'honorable sénateur Watt?

Le sénateur Watt : Oui.

Mme La Forge : Une abstention; 9 voix contre 5.

Le président : L'article 3 est adopté.

Pour que tout le monde le sache, je signale que nous effectuons la toute première étude article par article d'un projet de loi depuis que Mme La Forge est devenue notre greffière.

Le sénateur Plett : Et elle fait de l'excellent travail.

Le président : Merci pour votre patience.

L'article 4 est-il adopté?

Le sénateur Plett : Non.

Le sénateur Sinclair : J'ai un amendement.

Le président : Allez-y, sénateur Sinclair.

Le sénateur Sinclair : Je renvoie les sénateurs à mon document MS2B. Je vais vous le lire.

Je propose :

That Bill S-203 be amended in clause 4, on page 3, by replacing lines 6 to 8 with the following:

“export from Canada a living cetacean, including a whale, dolphin or porpoise, or sperm, a tissue culture or an embryo”.

This amendment would limit the proposed import- export prohibition under the Wild Animal and Plant Protection and Regulation of International and Interprovincial Trade Act to living cetaceans. It says “living or dead” in the bill. The words “or dead” have been removed because the reference in the bill to the tissue and sperm and embryo would cover the situation that the bill was intended to address.

Senators, the proposed amendment is really intended to keep the concern on living animals.

The Chair: Any comments?

Senator Gold: I want to remind senators that I think this is another example of an amendment that addresses the concerns of the research community, because we heard testimony to the effect that it is sometimes necessary to transport tissues of dead cetaceans across borders, international or otherwise, for the purposes of research into their conditions in the wild. This is an example of an amendment that would maintain our ability to do research for the benefit of cetaceans in the wild.

Senator Plett: Even though I don't disagree with any part of what Senator Gold just said, it is adding an amendment to a bill that is entirely unnecessary. In that respect, I'll vote against the amendment, not because I don't necessarily disagree with a certain clause, but it's a clause amending a bill that should never pass. For that reason, I will state my objection to it and vote against it.

Senator McInnis: The problem I have with the amendment is that it's dealing with the wild animal and plant protection of fauna act that is under the auspices of the Minister of the Environment. With more than 80 countries, I think it is, that are tied into all of these agreements and under CITES, which handles all of these various trade agreements, it's most inappropriate. In fact, the word that I got in doing a little research on this, and this is a quote from a person in environment, is that this is a clause that deals with WAPPRIITA, with regard to trade. That clause is not appropriate at all. It deals with trade and not the animal's welfare, which is where it becomes problematic.

Que le projet de loi S-203 soit modifié à l'article 4, à la page 3, par substitution, aux lignes 7 à 9, de ce qui suit :

« d'exporter hors du Canada un cétacé vivant, notamment une baleine, un dauphin ou un marsouin, ou du sperme, des cultures tissulaires ou un embryon ».

L'interdiction de l'importation-exportation proposée aux termes de la Loi sur la protection d'espèces animales ou végétales sauvages et la réglementation de leur commerce international et interprovincial viserait uniquement les cétacés. On trouve les mots « mort ou vivant » dans le projet de loi. Le mot « mort » a été supprimé, parce que la référence que l'on trouve dans le projet de loi aux cultures tissulaires, au sperme ou aux embryons vise la situation à laquelle le projet de loi devait s'appliquer.

Sénateurs, l'amendement proposé a en fait pour but de viser uniquement les animaux vivants.

Le président : Des commentaires?

Le sénateur Gold : Je tiens à rappeler aux sénateurs qu'il s'agit là d'un autre exemple d'un amendement qui répond aux préoccupations du milieu de la recherche, parce que nous avons entendu des témoignages selon lesquels il est parfois nécessaire de transporter les cultures tissulaires de cétacés morts d'un pays à un autre, par exemple, dans le but de faire de la recherche sur leur milieu de vie. C'est un exemple d'un amendement qui préserve notre capacité d'effectuer de la recherche pour protéger les cétacés en liberté.

Le sénateur Plett : Je ne m'oppose aucunement à quoi que ce soit que vient de dire le sénateur Gold, mais il s'agit d'ajouter un amendement à un projet de loi qui est tout à fait inutile. Pour cette raison, je voterai contre l'amendement, non pas parce que je m'oppose nécessairement à l'article, mais il s'agit d'un article qui modifie un projet de loi qui ne devrait jamais être adopté. C'est pourquoi j'exprimerai mon opposition à ce projet de loi et que je voterai contre.

Le sénateur McInnis : Le problème que soulève, d'après moi, l'amendement est qu'il traite de la Loi sur la protection d'espèces animales ou végétales sauvages qui relèvent du ministre de l'Environnement. Il y a plus de 80 pays, si je ne m'abuse, qui ont ratifié tous ces accords et la CITES, qui chapeaute tous ces accords commerciaux, et cela me paraît tout à fait inapproprié. En fait, j'ai fait un peu de recherche sur cette question et je vais citer une personne qui travaille en environnement qui m'a dit que c'était un article qui traitait de la Loi sur la protection d'espèces animales ou végétales sauvages, notamment des aspects commerciaux. Cet article est tout à fait inapproprié. Il traite de commerce et non pas du bien-être des animaux, et c'est la raison pour laquelle il fait problème.

Obviously we're a sovereign nation and we can pass the legislation we want. However, when you're dealing with a number of countries and with trade, this should have been discussed. The minister most certainly should have had the opportunity to discuss it with his colleagues from other nations. The problem is the trade part of it. The other part would be fine.

We heard that when we asked the question of the environment people that came here. It's a concern, and I don't know why we would pass something that obviously will go to the Commons. It will be debated. The minister will then look at it and it will be a problem, I would suggest.

Senator Enverga: My only question here is that there are a lot of changes to the act here, something that has already been established. My concern is the fact that we need some more experts in order to do this, maybe even study this particular amendment and extend the whole thing. We would be doing a disservice to our experts and our scientists if we don't talk to them and put it right into the bill. I don't think it's the right decision.

The Chair: Well, we discussed the bill over the last number of months, and we have people from all sides here. The amendments are coming forward based on people's thought process in relation to what they heard. As somebody may say, "A hundred people in a room hear a speaker, and you get 100 different definitions of what the person said." I guess it's a collective agreement around the table on how we move forward.

Senator Enverga: But we will be changing a few things here that are more fundamental, and we would need more research, more witnesses. That's what I'm worried about. That's why I'm saying no. I think it's improper for us even to consider the bill at this time.

Senator Sinclair: I appreciate the comments, senator, about the impact upon international trade, as well as the concern about whether others have views with regard to this. I don't doubt for a moment that others will have views with regard to this that may not be the same as mine and others who support this bill.

Logically, this is an amendment to the bill, and this is part of the bill that follows upon the passage of the bill. If we are going to prohibit the taking of animals into captivity, then logically Canada should prohibit the exportation and the importation of those animals. So the question of whether or not that impacts

Bien évidemment, nous sommes un pays souverain et nous pouvons adopter les lois que nous voulons. Cependant, lorsqu'une mesure intéresse un certain nombre de pays et le commerce, il aurait fallu en parler. Il me paraît évident que le ministre aurait dû avoir la possibilité d'en parler avec ses collègues des autres pays. Le problème vient de l'aspect commercial. Le reste est tout à fait acceptable.

Nous avons entendu parler de ces aspects lorsque nous avons posé la question aux représentants de l'environnement qui ont comparu. C'est une préoccupation et je ne sais pas pourquoi nous devrions adopter une mesure qui sera très certainement soumise à la Chambre des communes. Elle fera l'objet d'un débat. Le ministre sera ainsi amené à l'examiner et cela fera problème, à mon avis.

Le sénateur Enverga : Le seul point sur lequel je m'interroge ici est que cet amendement apporte de nombreuses modifications à la loi, quelque chose qui a déjà été établi. Il faudrait entendre davantage d'experts pour pouvoir procéder ainsi, ce qui me préoccupe, et qu'il faudrait même peut-être étudier cet amendement et reporter tout cela. Je pense que ce serait mal servir nos spécialistes et nos scientifiques de ne pas leur en parler et d'insérer cette disposition dans le projet de loi. Je ne pense pas que ce soit la bonne décision.

Le président : Eh bien, nous parlons de ce projet de loi depuis plusieurs mois et nous avons entendu des personnes qui représentaient les différents côtés de la question. Les amendements sont présentés en fonction de la réflexion que les gens ont eue à propos des témoignages qu'ils ont entendus. Quelqu'un pourrait fort bien dire : « Mettez 100 personnes dans une salle pour leur faire entendre un conférencier et vous obtiendrez 100 définitions différentes de ce que cette personne a dit. » Je pense qu'il y a un consensus au sein du comité sur la façon d'aller de l'avant.

Le sénateur Enverga : Mais nous allons changer ici un certain nombre de choses qui sont de nature plus fondamentale et il faudrait faire davantage de recherches et entendre d'autres témoins. Voilà ce qui m'inquiète. C'est la raison pour laquelle je vote contre. Il me paraît tout à fait inapproprié d'examiner ce projet de loi.

Le sénateur Sinclair : Sénateur, j'apprécie vos commentaires au sujet des répercussions sur le commerce international, ainsi que sur la question de savoir si d'autres ont peut-être des points de vue différents sur cette question. Je suis certain que d'autres personnes ont des points de vue sur cette question qui ne sont pas nécessairement les mêmes que les miens ni les mêmes que ceux d'autres partisans de ce projet de loi.

Logiquement, il s'agit d'un amendement au projet de loi, et cela fait partie du projet de loi après son adoption. Si nous allons interdire la mise en captivité d'animaux, alors il paraît logique que le Canada interdise l'exportation et l'importation de ces animaux. Par conséquent, la question de savoir si une telle

upon international trade and is of concern to the minister will be a question the minister will consider when we're finished with the bill and it goes to the house. They will address it there.

In terms of what it is that this bill is intended to do, it prohibits the taking of cetaceans into captivity and the importing and the exporting of them, so consequential amendments necessarily need to be made to other regulations and legislation that deal with the issue of those cetaceans that are subject to trade. So I think it's logical for us to be dealing with this amendment in this way.

Senator Plett: I won't debate any of what Senator Sinclair said about the amendment, but when he suggests that the people in the other place will deal with it when it gets there, we had people from the other place here opposing this legislation. We are ignoring their testimony because they did not agree with this legislation.

I have heard senators in this room, senators who are voting for this bill, saying, "Well, we can pass this bill because it will go over there, and it will never pass in the other place." So, again, I just want to be on the record saying we are passing a bill that, first of all, isn't necessary, is suspect and unconstitutional. If the people in the other place do their job properly, it will never pass over there. Again, we are doing ourselves a disservice.

Senator McInnis has made reference after reference where the laws are in place already. The Province of Ontario has the strictest regulations probably in the world, certainly in the country. We are saying that we are going to continue to let them do what they want to do, but let's pass a bill.

I would suggest we go to the question and move forward to the next clause.

Senator Munson: I'm curious who you are talking about, senators on this committee saying it would never pass the other place. Whoever said that in testimony? You're casting kind of a shadow on what we're doing here. I would like to have a clarification of that.

The Chair: I'm not clarifying it.

Senator Munson: There you go.

The Chair: I'm getting back to the amendment. Are there any other questions on the amendment? Comments? Okay.

disposition aura des répercussions sur le commerce international et si cela risque d'inquiéter le ministre se posera à lui lorsque nous aurons terminé l'étude de ce projet de loi et qu'il sera rendu devant la Chambre. Ce sont les députés qui s'en occuperont.

Pour ce qui est de l'objet du projet de loi, je dirais qu'il vise à interdire la mise en captivité des cétacés ainsi que l'importation et l'exportation de ces animaux, de sorte qu'il faut apporter des amendements corrélatifs à d'autres règlements et dispositions législatives qui traitent de la commercialisation des cétacés. C'est pourquoi il me paraît logique d'examiner cet amendement de cette façon.

Le sénateur Plett : Je ne vais pas commencer un débat sur ce que le sénateur Sinclair vient de dire au sujet de l'amendement, mais lorsqu'il affirme que les gens de l'autre endroit s'occuperont du projet de loi quand il leur sera soumis, il faut savoir que nous avons entendu ces personnes déclarer ici qu'elles s'opposaient à cette mesure législative. Nous écartons leur témoignage parce qu'elles n'étaient pas favorables à ce projet de loi.

J'ai entendu dans cette salle des sénateurs, des sénateurs qui sont en faveur de ce projet de loi, déclarer : « Eh bien, nous pouvons adopter ce projet de loi parce qu'il sera transmis à l'autre Chambre et qu'elle ne l'adoptera jamais. » Je dirai donc encore une fois, pour le compte rendu, que nous allons adopter un projet de loi qui, premièrement, n'est pas nécessaire, qui est d'une utilité douteuse et qui est inconstitutionnel. Si les gens de l'autre endroit font bien leur travail, il ne sera jamais adopté par eux. Encore une fois, je dirais que nous nous rendons un mauvais service.

Le sénateur McInnis a fait référence à toutes les lois qui existent déjà. Le gouvernement de l'Ontario a adopté le règlement le plus strict au monde, en tout cas certainement au Canada. Nous sommes en train de dire que nous allons laisser cette province continuer à faire ce qu'elle veut faire, mais qu'il faut quand même adopter ce projet de loi.

Je propose de mettre la disposition au vote et de passer à l'article suivant.

Le sénateur Munson : J'aimerais savoir de qui vous parlez, lorsque vous mentionnez que des sénateurs membres du comité ont dit que ce projet de loi ne sera jamais adopté dans l'autre endroit. Qui a fait cette déclaration dans son témoignage? Vous semblez mettre en doute ce que nous sommes en train de faire ici. J'aimerais avoir une précision à ce sujet.

Le président : Je ne vous la fournirai pas.

Le sénateur Munson : Et voilà.

Le président : Revenons à l'amendement. Y a-t-il d'autres questions au sujet de l'amendement? Des commentaires? Très bien.

Senator Sinclair: Mr. Chair, I just want to point out that in keeping with your instruction at the beginning, there will be a consequential amendment to another provision that results from this amendment if it's passed. I will identify that for you, if you wish, at this point in time.

Senator Plett: I say we should vote on this.

The Chair: Vote on this amendment for now, Senator Sinclair, and then we'll go back.

Senator Sinclair: If this is passed, I will draw your attention to that amendment, then.

The Chair: Shall amendment MS2B carry?

Some Hon. Senators: Yes.

Some Hon. Senators: No.

The Chair: We will proceed to a recorded vote, please.

Ms. La Forge: The Honourable Senator Manning.

Senator Manning: Abstain.

Ms. La Forge: The Honourable Senator Bovey.

Senator Bovey: Yes.

[*Translation*]

Ms. La Forge: The Honourable Senator Brazeau?

Senator Brazeau: Yes.

[*English*]

Ms. La Forge: The Honourable Senator Christmas.

Senator Christmas: Yes.

Ms. La Forge: The Honourable Senator Dyck.

Senator Dyck: Yes.

Ms. La Forge: The Honourable Senator Enverga.

Senator Enverga: No.

[*Translation*]

Ms. La Forge: The Honourable Senator Forest?

Senator Forest: Yes.

Le sénateur Sinclair : Monsieur le président, je tiens simplement à signaler que, conformément aux directives que vous avez fournies au début de la séance, cet amendement, s'il est adopté, entraînera des amendements corrélatifs à une autre disposition. Je vous les mentionnerai, si vous le souhaitez, lorsque nous en serons là.

Le sénateur Plett : Je pense que nous devrions passer au vote.

Le président : Nous allons nous prononcer sur cet amendement, sénateur Sinclair, et nous reviendrons là-dessus plus tard.

Le sénateur Sinclair : S'il est adopté, j'attirerai alors votre attention sur cet autre amendement.

Le président : L'amendement MS2B est-il adopté?

Des voix : Oui.

Des voix : Non.

Le président : Nous allons procéder à un vote par appel nominal.

Mme La Forge : L'honorable sénateur Manning.

Le sénateur Manning : Abstention.

Mme La Forge : L'honorable sénatrice Bovey.

La sénatrice Bovey : Oui.

[*Français*]

Mme La Forge : L'honorable sénateur Brazeau?

Le sénateur Brazeau : Oui.

[*Traduction*]

Mme La Forge : L'honorable sénateur Christmas.

Le sénateur Christmas : Oui.

Mme La Forge : L'honorable sénatrice Dyck.

La sénatrice Dyck : Oui.

Mme La Forge : L'honorable sénateur Enverga.

Le sénateur Enverga : Non.

[*Français*]

Mme La Forge : L'honorable sénateur Forest?

Le sénateur Forest : Oui.

[English]

Ms. La Forge: The Honourable Senator Gold.

Senator Gold: Yes.

Ms. La Forge: The Honourable Senator McInnis.

Senator McInnis: No.

Ms. La Forge: The Honourable Senator Munson.

Senator Munson: Yes.

Ms. La Forge: The Honourable Senator Plett.

Senator Plett: No.

[Translation]

Ms. La Forge: The Honourable Senator Poirier?

Senator Poirier: No.

[English]

Ms. La Forge: The Honourable Senator Sinclair.

Senator Sinclair: Yes.

Ms. La Forge: The Honourable Senator Unger.

Senator Unger: No.

Ms. La Forge: The Honourable Senator Watt.

Senator Watt: Yes.

Ms. La Forge: Yeas, 9; nays, 5; abstentions, 1.

The Chair: Shall clause 4, as amended, carry?

Senator Plett: No.

Some Hon. Senators: Yes.

The Chair: Okay, we will have a recorded vote.

Ms. La Forge: The Honourable Senator Manning.

Senator Manning: Abstain.

Ms. La Forge: The Honourable Senator Bovey.

Senator Bovey: Yes.

[Translation]

Ms. La Forge: The Honourable Senator Brazeau?

Senator Brazeau: Yes.

[Traduction]

Mme La Forge : L'honorable sénateur Gold.

Le sénateur Gold : Oui.

Mme La Forge : L'honorable sénateur McInnis.

Le sénateur McInnis : Non.

Mme La Forge : L'honorable sénateur Munson.

Le sénateur Munson : Oui.

Mme La Forge : L'honorable sénateur Plett.

Le sénateur Plett : Non.

[Français]

Mme La Forge : L'honorable sénatrice Poirier?

La sénatrice Poirier : Non.

[Traduction]

Mme La Forge : L'honorable sénateur Sinclair.

Le sénateur Sinclair : Oui.

Mme La Forge : L'honorable sénatrice Unger.

La sénatrice Unger : Non.

Mme La Forge : L'honorable sénateur Watt.

Le sénateur Watt : Oui.

Mme La Forge : Neuf voix contre cinq et une abstention.

Le président : L'article 4 modifié est-il adopté?

Le sénateur Plett : Non.

Des voix : Oui.

Le président : Très bien, nous allons procéder par appel nominal.

Mme La Forge : L'honorable sénateur Manning.

Le sénateur Manning : Abstention.

Mme La Forge : L'honorable sénatrice Bovey.

La sénatrice Bovey : Oui.

[Français]

Mme La Forge : L'honorable sénateur Brazeau?

Le sénateur Brazeau : Oui.

[English]

Ms. La Forge: The Honourable Senator Christmas.

Senator Christmas: Yes.

Ms. La Forge: The Honourable Senator Dyck.

Senator Dyck: Yes.

Ms. La Forge: The Honourable Senator Enverga.

Senator Enverga: No.

[Translation]

Ms. La Forge: The Honourable Senator Forest?

Senator Forest: Yes.

[English]

Ms. La Forge: The Honourable Senator Gold.

Senator Gold: Yes.

Ms. La Forge: The Honourable Senator McInnis.

Senator McInnis: No.

Ms. La Forge: The Honourable Senator Munson.

Senator Munson: Yes.

Ms. La Forge: The Honourable Senator Plett.

Senator Plett: No.

[Translation]

Ms. La Forge: The Honourable Senator Poirier?

Senator Poirier: No.

[English]

Ms. La Forge: The Honourable Senator Sinclair.

Senator Sinclair: Yes.

Ms. La Forge: The Honourable Senator Unger.

Senator Unger: No.

Ms. La Forge: The Honourable Senator Watt.

Senator Watt: Yes.

Ms. La Forge: Yeas, 9; nays, 5; abstentions, 1.

The Chair: Clause 4, as amended, has carried.

Moving to clause 5, Senator Sinclair?

[Traduction]

Mme La Forge : L'honorable sénateur Christmas.

Le sénateur Christmas : Oui.

Mme La Forge : L'honorable sénatrice Dyck.

La sénatrice Dyck : Oui.

Mme La Forge : L'honorable sénateur Enverga.

Le sénateur Enverga : Non.

[Français]

Mme La Forge : L'honorable sénateur Forest?

Le sénateur Forest : Oui.

[Traduction]

Mme La Forge : L'honorable sénateur Gold.

Le sénateur Gold : Oui.

Mme La Forge : L'honorable sénateur McInnis.

Le sénateur McInnis : Non.

Mme La Forge : L'honorable sénateur Munson.

Le sénateur Munson : Oui.

Mme La Forge : L'honorable sénateur Plett.

Le sénateur Plett : Non.

[Français]

Mme La Forge : L'honorable sénatrice Poirier?

La sénatrice Poirier : Non.

[Traduction]

Mme La Forge : L'honorable sénateur Sinclair.

Le sénateur Sinclair : Oui.

Mme La Forge : L'honorable sénatrice Unger.

La sénatrice Unger : Non.

Mme La Forge : L'honorable sénateur Watt.

Le sénateur Watt : Oui.

Mme La Forge : Neuf voix contre cinq et une abstention.

Le président : L'article 4 modifié est adopté.

Allons-nous passer à l'article 5, sénateur Sinclair?

Senator Sinclair: A consequential amendment flows from that. I would draw your attention to proposed amendment MS3B. I move:

That Bill S-203 be amended on page 3, by adding after line 9 the following:

“(1.1) The Minister may, on application and on such terms and conditions as the Minister thinks fit, issue a permit authorizing the importation or exportation of a living cetacean, or sperm, a tissue culture or an embryo of a cetacean, if the importation or exportation is for the purpose of

(a) conducting scientific research; or

(b) keeping the cetacean in captivity if it is in the best interests of the cetacean’s welfare to do so.”.

This amendment flows from our consideration of clause 4. It allows for the minister to establish regulations with regard to the import and export of living cetaceans, sperm, tissue culture or embryo of a cetacean.

The Chair: Discussion on the proposed amendment?

Senator McInnis: For the record, I have trouble understanding how we can pass in the Senate, a place of sober second thought, enabling legislation to permit the federal minister to carry out an act when, in fact, he would have to negotiate with all the other countries with respect to trade. Why are we passing legislation that would do that?

I’m puzzled as to why we’re doing this, in the Senate, passing legislation to enable a minister in the House of Commons to do this. How is this possible? How can we be doing this?

We surely deserve answers. What are they?

The Chair: Does Senator Sinclair have an answer?

Senator Sinclair: We do it all the time because we pass legislation that initiates in the Senate and send it to the house. This is no different than any other piece of legislation that we pass that we send to the house for consideration.

This bill simply repeats and allows for the establishment of regulations by the minister. It’s permissive, not mandatory. We are not requiring the minister to establish regulations; we are permitting the minister to establish regulations.

Le sénateur Sinclair : Il en découle un amendement corrélatif. J’attire votre attention sur le projet d’amendement MS3B. Je propose :

Que le projet de loi S-203 soit modifié, à la page 3, par adjonction, après la ligne 10, de ce qui suit :

« (1.1) Le ministre peut délivrer, sur demande et aux conditions qu’il estime indiquées, une licence autorisant l’importation et l’exportation d’un cétacé vivant ou de sperme, de cultures tissulaires ou d’embryons de cétacés si l’importation ou l’exportation est faite dans le but :

a) soit de mener des recherches scientifiques;

b) soit de garder le cétacé en captivité si celle-ci est dans l’intérêt du bien-être du cétacé. »

Cet amendement découle de l’examen de l’article 4. Il autorise le ministre à adopter un règlement au sujet de l’importation ou de l’exportation de cétacés vivants, de sperme, de cultures tissulaires ou d’embryons de cétacés.

Le président : Discussion au sujet de l’amendement proposé?

Le sénateur McInnis : Pour le compte rendu, je dois dire que j’ai du mal à comprendre comment le Sénat, une chambre de réflexion, peut adopter une mesure législative pour autoriser un ministre fédéral à mettre en application une loi alors qu’en réalité, il sera obligé de négocier avec tous les autres pays touchés par ce commerce. Pourquoi allons-nous adopter un projet de loi qui aurait cet effet?

Je me demande vraiment pourquoi nous faisons ceci, au Sénat, adopter un projet de loi pour permettre à un ministre de le faire devant la Chambre des communes. Est-ce vraiment possible? Pouvons-nous vraiment agir ainsi?

Nous méritons qu’on nous fournisse des réponses. Quelles sont-elles?

Le président : Le sénateur Sinclair a-t-il une réponse?

Le sénateur Sinclair : Nous le faisons très souvent, parce que nous adoptons des projets de loi qui sont présentés pour la première fois au Sénat et envoyés ensuite à la Chambre. C’est exactement la même chose qui se passe avec n’importe quelle autre mesure législative que nous adoptons et que nous soumettons à l’examen de la Chambre.

Ce projet de loi ne fait qu’autoriser le ministre à adopter un règlement. C’est une mesure facultative et non impérative. Nous n’obligeons pas le ministre à adopter un règlement; nous l’autorisons à en adopter.

As you, yourself, have pointed out, the Department of Fisheries and Oceans now has regulations and policies that they follow with regard to the question of who can take orcas, who can take and be allowed to fish in the waters within the jurisdiction of Canada. There are regulations, laws and policies in place that the department follows, and we're simply saying, "This is an area that we think you should also include in your jurisdiction."

Senator McInnis: With respect, what I'm speaking to directly is the agreement that they have with numerous other nations — I think it's 80-some odd — with respect to trade, so it's not analogous to what we're talking about with Fisheries and Oceans or anything. We are talking about CITES, an agreement with all the other nations with respect to trade. They have to be negotiated. One nation can't unilaterally say, "Well, we're going to do this," without any negotiation whatsoever.

I realize that legislation can be passed. It's in our domain in Canada — we can pass legislation here — but this is an international agreement. How does that square that we're passing something for the minister when he himself would have to negotiate these things on an international basis? That's the distinction I'm making.

Senator Sinclair: Again, keep in mind that it's permissive legislation. It's intended to allow the minister to do that. If he does not or chooses not to provide for regulations, then it's entirely within the purview of the minister, according to this legislation, for him not to do that.

But if he chooses, because he has an agreement or has worked out an agreement with other jurisdictions as to what kind of trade will be in place or how that trade will be regulated in one jurisdiction and the other jurisdiction concurrently, this legislation will permit him to implement that agreement. So I think this is necessary.

Right now there is nothing other than the permission of the Government of Canada to allow people to import animals, cetaceans into Canada. We have heard that Marineland, for example, among others — I'm sure there are probably are other jurisdictions that have done so — with regard to other beings, other animals as well, regularly bring cetaceans in for their use from Russia and other jurisdictions. Now this is going to say that a minister should be putting regulations in place with regard to that.

The Chair: Senator Plett, you want to comment?

Senator Plett: I do want to comment very quickly.

Comme vous l'avez vous-même mentionné, le ministère des Pêches et des Océans a adopté des règlements et des politiques au sujet de la prise des orques, des personnes qui peuvent pêcher dans les eaux qui relèvent de la compétence du Canada. Il y a des règlements, des lois et des politiques que le ministère applique et nous disons simplement : « C'est un domaine que vous devriez aussi régler. »

Le sénateur McInnis : Excusez-moi, mais je parle en fait de l'accord que nous avons conclu avec plusieurs autres pays — je crois qu'il y en a à peu près 80 — en matière de commerce, et que cela n'est donc pas comparable à ce dont nous parlons avec Pêches et Océans ou ce genre de choses. Nous parlons de la CITES, une convention sur le commerce conclue avec de nombreux États. Il faut que les changements soient négociés. Un pays ne peut déclarer unilatéralement : « Eh bien, voilà ce que nous allons faire », sans tenir aucune négociation.

Je comprends qu'il est possible d'adopter ce projet de loi. Cela relève des compétences du Canada — nous pouvons adopter cette mesure législative —, mais il s'agit là d'un accord international. Comment est-ce compatible avec le fait d'adopter quelque chose au nom du ministre alors qu'il devrait lui-même négocier ces choses au palier international? C'est la différence que je fais.

Le sénateur Sinclair : Encore une fois, n'oubliez pas qu'il s'agit d'une mesure facultative. Son but est d'autoriser le ministre à le faire. S'il décide de ne pas adopter de règlements, c'est une décision qui relève tout à fait de ses pouvoirs, d'après le projet de loi; il peut le faire ou non.

Mais s'il décide de le faire, étant donné qu'il y a un accord et qu'il a négocié un accord avec d'autres pays sur le type de commerces à autoriser ou sur la façon dont ce commerce pourrait être réglementé par plusieurs pays, ce projet de loi lui permet de mettre en œuvre cet accord. C'est pourquoi cela me paraît nécessaire.

À l'heure actuelle, la situation est que le gouvernement du Canada autorise l'importation d'animaux, de cétacés au Canada. Nous avons entendu dire que Marineland, par exemple, — et je suis sûr qu'il y a probablement d'autres pays qui l'ont fait — à l'égard d'autres êtres, d'autres animaux également, importe régulièrement des cétacés de Russie ou d'autres pays. Eh bien, ce projet de loi dit que le ministre devrait adopter un règlement à ce sujet.

Le président : Sénateur Plett, vous voulez faire un commentaire?

Le sénateur Plett : Je vais faire, très brièvement, un commentaire.

First of all, I take strong exception to the last comment about Marineland again because they, in fact, are not doing what Senator Sinclair just said. We are not here now trying to debate whether institutions are doing a good job or not. We heard conflicting testimony on that. And to make disparaging comments against one organization here over another is entirely out of order, chair. I want to be on the record as having said that.

Secondly, Senator Sinclair is saying, “Let’s pass an amendment here allowing the minister to do whatever he wants to do.” Why do we need to have legislation for that? It makes no sense.

Let’s call the question, chair. We’re wasting time.

[*Translation*]

Senator Forest: Following the senator’s question, we have to look at both the letter and the spirit of the text. It says: “The minister may, on application and on such terms and conditions as the minister thinks fit, issue ...”. So the minister on application will not issue an import authorization that does not respect his country’s own laws, or the agreements our country has signed with other countries. We are not saying that the minister must do so, but that the minister may do so, while respecting the conditions he deems appropriate. In my opinion, this does not contravene the country’s laws, nor the international agreements we have signed.

[*English*]

Senator McInnis: Can I just respond quickly? I think I know where this bill and amendments are going. I wonder why the group that lobbied my friend Senator Willie Moore didn’t go to the Commons, the respective ministers here. Why didn’t they go to the Minister of Environment, saying, “Look, we would like to do this. Would you agree with the legislation? Is it possible to do it?” I wonder why that didn’t happen. Or was this more of a PR job? That’s the challenge that we all have to understand. This could have happened in — I shouldn’t say “legitimate” because what we’re doing, I guess, is legitimate. It’s possible to do it. But it’s not the proper form. It’s not the way to do it.

It should have been done by dealing with the respective departments that are here — Fisheries, Justice and Environment — but it wasn’t.

Anyway, let’s not rehash it. Just for the record, I think it’s wrong.

Premièrement, je m’oppose vivement au dernier commentaire qui a été fait au sujet de Marineland, parce qu’en fait cette société ne fait pas ce que le sénateur Sinclair vient d’affirmer. Nous ne sommes pas ici pour débattre de la question de savoir si les institutions font bien leur travail. Nous avons entendu des témoignages contradictoires à ce sujet. Et faire des commentaires désobligeants au sujet d’une société en la comparant à d’autres est tout à fait contraire au Règlement, monsieur le président. Je veux que cela figure dans le compte rendu.

Deuxièmement, le sénateur Sinclair dit : « Il faut adopter un amendement qui autorise le ministre à faire ce qu’il veut. » Pourquoi faut-il adopter une mesure législative dans ce but? Cela n’a pas de sens.

Mettons l’article au vote, monsieur le président. Nous perdons notre temps.

[*Français*]

Le sénateur Forest : À la suite de l’interrogation du sénateur, il faut bien lire ici la lettre et l’esprit du texte. On dit « le ministre peut délivrer, sur demande aux conditions qu’il estime indiquées [...] ». Donc, le ministre, sur demande, ne délivrera pas une autorisation d’importation qui ne respecte pas ses propres lois ni les ententes que le pays a signées avec d’autres pays. On ne dit pas que le ministre doit le faire. On dit que le ministre peut le faire, dans le respect des conditions qu’il estime indiquées. À mon avis, cela ne contrevient ni aux ententes internationales qui ont été signées ni aux lois du pays.

[*Traduction*]

Le sénateur McInnis : Puis-je répondre brièvement? Je crois savoir où ce projet de loi et ces amendements vont se retrouver. Je me demande pourquoi le groupe qui a fait du lobbying auprès de mon ami le sénateur Willie Moore ne s’est pas rendu à la Chambre des communes pour influencer les ministres respectifs. Pourquoi ne se sont-ils pas adressés au ministre de l’Environnement pour lui dire : « Voici ce que nous aimerions faire. Seriez-vous favorable à un tel projet de loi? Est-il possible de l’adopter? » Je me demande pourquoi cela n’a pas été fait. Où s’agissait-il plutôt alors d’une opération de relations publiques? C’est le problème que nous devons tous essayer de comprendre. Cela aurait pu se faire dans — je ne devrais pas dire « légitime », parce que ce que nous faisons est en réalité légitime. Il est possible d’agir comme ceci. Mais ce n’est pas la bonne façon de faire. Ce n’est pas la bonne formule.

On aurait dû le faire en communiquant avec les ministères concernés qui sont, dans ce cas-ci — les Pêches, la Justice et l’Environnement — mais ce n’est pas ce qui a été fait.

De toute façon, rien ne sert de s’appesantir sur cet aspect. Je signale simplement pour le compte rendu que cela n’est pas bien.

Senator Sinclair: I agree with Senator Plett. We should call the question. I just want the record to show that I am righteously indignant that we would be casting aspersions on people who have lobbied others within the Senate to promote the legislation just as those on the other side are not happy that people have cast aspersions upon other parties as well. We need to understand that that is part of the process that we engage in here.

I would like to ask that we move to the question.

Senator Plett: I don't want to keep the conversation going, as I asked for the question to be called a minute ago.

But for Senator Sinclair to say he is righteously indignant about something, I think Marineland should be righteously indignant for them being mentioned again at this committee meeting and for us to pass judgment on one organization, when we have heard testimony on both sides of it. Is this bill here to deal with one organization or is this bill to deal with a problem across the country?

For someone with Senator Sinclair's pedigree to suggest things like he just suggested and make comments like that, he would never have done that from the bench, and he shouldn't do it here.

The Chair: We will get to the question.

Is it agreed to accept amendment MS3B?

Senator Plett: No.

Some Hon. Senators: Agreed.

The Chair: We will have a recorded vote.

Ms. La Forge: The Honourable Senator Manning?

Senator Manning: Abstain.

Ms. La Forge: The Honourable Senator Bovey?

Senator Bovey: Yes.

[Translation]

Ms. La Forge: The Honourable Senator Brazeau?

Senator Brazeau: Yes.

[English]

Ms. La Forge: The Honourable Senator Christmas?

Senator Christmas: Yes.

Le sénateur Sinclair : Je suis d'accord avec le sénateur Plett. Nous devrions voter. Je veux simplement que figure au compte rendu le fait que je suis profondément choqué de voir que nous dénigrions des personnes qui ont fait du lobbying auprès de certains sénateurs en faveur du projet de loi, tout comme ceux qui sont d'avis contraire n'aiment pas que des personnes aient dénigré d'autres parties. Il faudrait comprendre que cela fait partie du processus que nous suivons ici.

Je demande que nous passions au vote.

Le sénateur Plett : Je ne veux pas prolonger la conversation, étant donné que j'ai demandé que l'on passe au vote il y a un instant.

Mais le sénateur Sinclair a déclaré qu'il était extrêmement choqué de quelque chose — mais je pense que Marineland devrait être extrêmement choquée que son nom soit mentionné une nouvelle fois au cours de cette séance et que nous jugions cette organisation, alors que nous avons entendu des témoignages qui reflétaient les divers aspects de cette question. Le projet de loi vise-t-il une société particulière ou cherche-t-il plutôt à régler un problème national?

Que quelqu'un qui possède l'expérience du sénateur Sinclair affirme des choses comme celles qu'il vient tout juste d'affirmer et fasse des commentaires de ce genre est surprenant, parce qu'il n'aurait jamais fait ça lorsqu'il était juge, il ne devrait pas le faire non plus ici.

Le président : Nous allons mettre la question aux voix.

Êtes-vous d'accord pour adopter l'amendement MS3B?

Le sénateur Plett : Non.

Des voix : D'accord.

Le président : Nous allons procéder par appel nominal.

Mme La Forge : L'honorable sénateur Manning?

Le sénateur Manning : Abstention.

Mme La Forge : L'honorable sénatrice Bovey?

La sénatrice Bovey : Oui.

[Français]

Mme La Forge : L'honorable sénateur Brazeau?

Le sénateur Brazeau : Oui.

[Traduction]

Mme La Forge : L'honorable sénateur Christmas?

Le sénateur Christmas : Oui.

Ms. La Forge: The Honourable Senator Dyck?

Senator Dyck: Yes.

Ms. La Forge: The Honourable Senator Enverga?

Senator Enverga: No.

[*Translation*]

Ms. La Forge: The Honourable Senator Forest?

Senator Forest: Yes.

[*English*]

Ms. La Forge: The Honourable Senator Gold?

Senator Gold: Yes.

Ms. La Forge: The Honourable Senator McInnis?

Senator McInnis: No.

Ms. La Forge: The Honourable Senator Munson?

Senator Munson: Yes.

Ms. La Forge: The Honourable Senator Plett?

Senator Plett: No.

[*Translation*]

Ms. La Forge: The Honourable Senator Poirier?

Senator Poirier: No.

[*English*]

Ms. La Forge: The Honourable Senator Sinclair.

Senator Sinclair: Yes.

Ms. La Forge: The Honourable Senator Unger.

Senator Unger: No.

Ms. La Forge: The Honourable Senator Watt.

Senator Watt: Yes.

Ms. La Forge: Yeas, 9; nays, 5; abstentions, 1.

The Chair: The motion has been adopted.

That motion basically gives us a new clause, clause 5. We don't have to ask if we accept clause 5 now, because we basically did that with that motion. But because we have accepted a new clause, clause 5, we have to reconsider clause 4, which is amendment MS2A. I give the floor to Senator Sinclair.

Mme La Forge : L'honorable sénatrice Dyck?

La sénatrice Dyck : Oui.

Mme La Forge : L'honorable sénateur Enverga?

Le sénateur Enverga : Non.

[*Français*]

Mme La Forge : L'honorable sénateur Forest?

Le sénateur Forest : Oui.

[*Traduction*]

Mme La Forge : L'honorable sénateur Gold?

Le sénateur Gold : Oui.

Mme La Forge : L'honorable sénateur McInnis?

Le sénateur McInnis : Non.

Mme La Forge : L'honorable sénateur Munson?

Le sénateur Munson : Oui.

Mme La Forge : L'honorable sénateur Plett?

Le sénateur Plett : Non.

[*Français*]

Mme La Forge : L'honorable sénatrice Poirier?

La sénatrice Poirier : Non.

[*Traduction*]

Mme La Forge : L'honorable sénateur Sinclair.

Le sénateur Sinclair : Oui.

Mme La Forge : L'honorable sénatrice Unger.

La sénatrice Unger : Non.

Mme La Forge : L'honorable sénateur Watt.

Le sénateur Watt : Oui.

Mme La Forge : Neuf voix contre cinq; une abstention.

Le président : La motion est adoptée.

Cette motion nous donne en fait un nouvel article, l'article 5. Il n'est pas nécessaire de demander si nous adoptons maintenant l'article 5, parce que c'est pratiquement ce que nous avons fait en adoptant cette motion. Mais, étant donné que nous avons adopté un nouvel article, l'article 5, nous devons revoir

Senator Sinclair: Do you want me to read it into the record?

The Chair: Yes.

Senator Sinclair: MS2A is the consequential amendment because clause 5 has been adopted. The provision would read:

That Bill S-203 be amended in clause 4, on page 3, by replacing line 5 with the following:

“7.1 No person shall, except under and in accordance with a permit issued pursuant to subsection 10(1.1), import into Canada or”.

That’s MS2A, which is in the material I provided to senators. It is a consequential amendment that flows from our adoption of new clause 5.

The Chair: Any other questions or comments? Okay.

I will ask if everyone agrees to take the vote on the previous motion and apply it to the motion being put forward now, or do we want a recorded vote again? All of the votes have been along the same lines.

Senator Plett: I am quite prepared, if everybody here agrees, that the clerk will record the vote to be what it has been each time. I am prepared to move this along. But I want it on record how the senators have voted on every vote, including right until the end.

The Chair: Is that fine with everybody?

Senator Sinclair: I’m the same.

The Chair: Okay, just in the interest of time.

Does any committee member have an issue with the process that we planned? Okay.

Shall clause 4, as amended, carry?

Senator Plett: No.

The Chair: We’ll apply the vote. Motion carried.

Senator Sinclair, we’re moving ahead to amendment MS3A, replacing clause 6.

l’article 4, qui est l’amendement MS2A. Je donne la parole au sénateur Sinclair.

Le sénateur Sinclair : Voulez-vous que je vous le lise pour qu’il figure au compte rendu?

Le président : Oui.

Le sénateur Sinclair : L’amendement MS2A est un amendement corrélatif, parce que l’article 5 a été adopté. La disposition se lirait ainsi :

Que le projet de loi S-203 soit modifié à l’article 4, à la page 3, par substitution, à la ligne 6, de ce qui suit :

« 7.1 Il est interdit, sans licence ou contrairement à celle-ci, d’importer au Canada ou ».

C’est le MS2A, qui figure dans le document que j’ai remis aux sénateurs. C’est un amendement corrélatif qui découle de l’adoption du nouvel article 5.

Le président : Y a-t-il d’autres questions ou commentaires? Très bien.

J’aimerais savoir si tout le monde accepte d’appliquer à la nouvelle motion les résultats du vote sur la motion précédente ou s’il convient de procéder encore une fois à un vote par appel nominal? Tous les votes ont donné à peu près les mêmes résultats.

Le sénateur Plett : Si tout le monde est d’accord, je suis tout à fait disposé à ce que la greffière enregistre les résultats des votes précédents. Je suis prêt à faire avancer les choses. Mais j’aimerais que le compte rendu mentionne comment les sénateurs ont voté, chaque fois qu’ils ont été appelés à le faire, jusqu’à la toute fin.

Le président : Cela convient-il à tout le monde?

Le sénateur Sinclair : Je n’ai pas changé d’idée.

Le président : Très bien, simplement pour gagner du temps.

Est-ce qu’un membre du comité s’oppose à la formule proposée? Très bien.

L’article 4 modifié est-il adopté?

Le sénateur Plett : Non.

Le président : Nous allons transposer le vote. La motion est adoptée.

Sénateur Sinclair, nous en arrivons à l’amendement MS3A, qui remplace l’article 6.

Senator Sinclair: It's a new clause 6. In consideration of the concerns that have been expressed by Senator Watt and that were raised by at least one of the witnesses — and maybe others, and Senator Plett also raised this as a concern in his submissions — I have drafted what is commonly referred to as a non-derogation clause. I move:

That Bill S-203 be amended, on page 3, by adding the following after line 9:

“Related provision

6 For greater certainty, the amendments made by this Act to the *Criminal Code*, the *Fisheries Act* and the *Wild Animal and Plant Protection and Regulation of International and Interprovincial Trade Act* shall not be construed so as to abrogate or derogate from the protection provided for existing aboriginal or treaty rights of the aboriginal peoples of Canada by the recognition and affirmation of those rights in section 35 of the *Constitution Act, 1982*”.

I would point out that the wording of this particular provision was developed with the assistance of the Law Clerk of the Senate. The intention is to ensure that indigenous peoples in Canada are aware that this bill is not intended to derogate from any rights that are constitutionally protected in section 35 of the Constitution Act, 1982.

The Chair: Thank you, Senator Sinclair.

Are there any questions or comments?

Senator Enverga: We're giving Aboriginal treaty rights the highest form of right there, so my question is: Will that allow Aboriginals to create their own, let's say, water park for cetaceans?

Senator Sinclair: Their own which?

Senator Enverga: Their own cetacean park.

Senator Sinclair: If it's part of their existing Aboriginal treaty rights now to do it, this will not take away from that right to do it.

Senator Enverga: So they will be able to make their own park, if they want to.

Senator Sinclair: This does not create any rights in addition to what they already have; it does not take away from those rights that they now have. So this does not create any additional rights.

Senator Enverga: But is it their right to create their own park for their economic needs?

Le sénateur Sinclair : C'est le nouvel article 6. Pour tenir compte des préoccupations qui ont été exprimées par le sénateur Watt et qui ont été soulevées par au moins un de nos témoins — et peut-être par d'autres, il y a aussi le sénateur Plett qui a soulevé cette préoccupation dans ses déclarations — j'ai préparé ce que l'on appelle couramment une disposition de non-dérogation. Je propose :

Que le projet de loi S-203 soit modifié, à la page 3, par adjonction, après la ligne 10, de ce qui suit :

« Disposition connexe

6 Il est entendu que les modifications apportées par la présente loi au Code criminel, à la Loi sur la protection d'espèces animales ou végétales sauvages et la réglementation de leur commerce international ou interprovincial ne portent pas atteinte à la protection des droits existants — ancestraux ou issus de traités — des peuples autochtones du Canada découlant de leur reconnaissance et de leur confirmation au titre de l'article 35 de la Loi constitutionnelle de 1982. ».

Je signale que la formulation de cette disposition a été élaborée avec l'aide du légiste du Sénat. L'intention est de faire savoir aux peuples autochtones du Canada que le projet de loi n'a pas pour but de porter atteinte aux droits qui sont protégés constitutionnellement par l'article 35 de la Loi constitutionnelle de 1982.

Le président : Merci, sénateur Sinclair.

Y a-t-il des questions ou des commentaires?

Le sénateur Enverga : Nous accordons aux droits ancestraux ou issus de traités la meilleure protection possible, voici donc ma question : Cela va-t-il permettre aux Autochtones de créer leur propre parc marin pour les cétacés?

Le sénateur Sinclair : Leur propre quoi?

Le sénateur Enverga : Leur propre parc pour cétacés.

Le sénateur Sinclair : Si cela fait partie des droits ancestraux ou issus de traités existants, le projet de loi ne viendra restreindre aucunement ce droit.

Le sénateur Enverga : Ils pourront donc établir leur propre parc, s'ils le souhaitent.

Le sénateur Sinclair : Cela ne leur accorde aucun droit supplémentaire par rapport à ce qu'ils possèdent déjà; cela ne supprime aucun des droits qu'ils possèdent à l'heure actuelle. Ce projet de loi ne crée donc aucun droit supplémentaire.

Le sénateur Enverga : Mais s'agit-il de leur droit de créer leur propre parc marin dans un but économique?

Senator Sinclair: Perhaps. I don't know. I haven't seen any court cases that have ever said that.

Senator Enverga: That's my question. Perhaps we are giving an exception to our Aboriginal friends. So I am wondering if it's possible.

Senator Sinclair: This bill is not doing that. If it is done, it is done because section 35 exists.

The Chair: Basically, if they have a treaty now that allows them to do that, they can. If it's not part of the treaty, they can't. This doesn't change that. Would that be so?

Senator Sinclair: This does not change the law.

Senator Enverga: So they could if they wanted to.

Senator Sinclair: I didn't say that.

The Chair: If it already exists.

Senator Sinclair: I didn't say that, and that's not the case.

Senator Gold: The Constitution protects rights, and this simply acknowledges the rights, whatever they are, that the Constitution protects. It's as simple as that. No new rights are granted here.

Senator Enverga: But they have the right.

Senator Gold: No. We don't know the full extent of what those Aboriginal treaty rights are. Those are decisions by the courts, so we are not assuming any such right exists. This simply protects whatever rights do exist, including the rights — we had testimony to this effect — on the trade of narwhal tusks. Beyond that, courts will decide what they decide.

Senator Plett: I will be very brief. I certainly did raise this at committee. Senator Sinclair is quite correct. I stand by that. However, in light of the fact that this is an amendment to a bill that should never have passed, for that reason I have to vote against this as well and will do so.

The Chair: Okay.

Shall the new clause 6, MS3A, carry?

Some Hon. Senators: Agreed.

Some Hon. Senators: No.

Le sénateur Sinclair : Peut-être, je n'en sais rien. Je n'ai pas lu de décision qui affirme ceci.

Le sénateur Enverga : C'est là ma question. Nous accordons peut-être une exception à nos amis Autochtones. C'est pourquoi je demande si cela est possible.

Le sénateur Sinclair : Ce n'est pas ce que fait le projet de loi. Si c'est le cas, c'est parce que cela est prévu par l'article 35.

Le président : Pour l'essentiel, s'il existe à l'heure actuelle un traité qui leur permet de le faire, ils pourront le faire. Si cela ne fait pas partie du traité, ils ne pourront pas le faire. Rien n'est changé. Est-ce bien cela?

Le sénateur Sinclair : Le projet de loi ne modifie aucunement le droit.

Le sénateur Enverga : Ils pourraient donc le faire s'ils souhaitaient le faire.

Le sénateur Sinclair : Ce n'est pas ce que j'ai dit.

Le président : S'ils possédaient déjà ce droit.

Le sénateur Sinclair : Ce n'est pas ce que j'ai dit et ce n'est pas le cas.

Le sénateur Gold : La Constitution protège certains droits et cette disposition reconnaît simplement l'existence des droits, quelle que soit leur nature, qui sont protégés par la Constitution. Ce n'est pas plus compliqué que cela. Cette disposition n'accorde aucun droit nouveau.

Le sénateur Enverga : Mais ils ont le droit.

Le sénateur Gold : Non. Nous ne connaissons pas la nature exacte des droits autochtones issus de traités. Ce sont les décisions judiciaires qui le précisent, de sorte que nous ne devons pas tenir pour acquis que ces droits existent. Cette disposition a seulement pour effet de protéger les droits existants, y compris les droits — nous avons entendu les témoignages à cet effet — sur le commerce des défenses de narval. Pour le reste, ce sera aux tribunaux de se prononcer.

Le sénateur Plett : Je vais être très bref. J'ai effectivement soulevé ce point devant le comité. Le sénateur Sinclair a tout à fait raison. Je le confirme. Cependant, compte tenu du fait qu'il s'agit d'un amendement à un projet de loi qui n'aurait jamais dû être adopté, je vais également devoir voter contre cet amendement et c'est ce que je ferai.

Le président : Très bien.

Le nouvel article 6, MS3A, est-il adopté?

Des voix : D'accord.

Des voix : Non.

The Chair: I will ask the clerk to apply the previous votes on amendments to this one. With that, the motion is carried.

Senator Sinclair: Those complete my proposed amendments chair. Thank you.

The Chair: Shall clause 1, which contains the short title carry?

Senator Plett: Point of order. There's no clause 7 now? There is a new clause 6, but there is a clause 7 in the bill.

The Chair: Sorry. Go ahead.

Senator Plett: That's fine. I don't understand that, but it's okay.

The Chair: There were four clauses. We added clauses 5 and 6. There is no clause 7.

Shall the preamble carry?

Senator Plett: No.

Some Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Once again, we'll apply the vote on our previous motions to this motion. The motion is carried.

Shall the title carry?

Senator Plett: No.

Some Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Once again, we'll apply the vote of other motions to this motion. Therefore, the motion is carried.

Shall the bill, as amended, carry?

Senator Plett: No.

Some Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Once again, we will apply the vote of previous motions to this particular motion, which means that the motion is carried.

Does the committee wish to consider appending observations to the report?

Hon. Senators: No.

The Chair: Is it agreed that I report this bill, as amended, to the Senate?

Hon. Senators: Agreed.

Le président : Je vais demander à la greffière d'appliquer à l'amendement mis au vote le résultat des votes précédents. La motion est ainsi adoptée.

Le sénateur Sinclair : Voilà qui termine les amendements que je proposais, monsieur le président. Je vous remercie.

Le président : L'article 1, qui contient le titre abrégé, est-il adopté?

Le sénateur Plett : J'invoque le Règlement. Il n'y a maintenant plus d'article 7? Il y a un nouvel article 6, mais il y a un article 7 dans le projet de loi.

Le président : Désolé, allez-y.

Le sénateur Plett : C'est très bien. Je ne comprends pas cela, mais c'est très bien.

Le président : Il y avait quatre articles. Nous avons ajouté les articles 5 et 6, et il n'y a pas d'article 7.

Le préambule est-il adopté?

Le sénateur Plett : Non.

Des voix : D'accord.

Le président : Encore une fois, nous allons appliquer à cette motion le résultat des votes sur les motions précédentes. La motion est adoptée.

Le titre est-il adopté?

Le sénateur Plett : Non.

Des voix : D'accord.

Le président : Encore une fois, nous allons utiliser pour cette motion, le résultat des votes concernant les autres motions. La motion est donc adoptée.

Le projet de loi modifié est-il adopté?

Le sénateur Plett : Non.

Des voix : D'accord.

Le président : Encore une fois, nous allons appliquer à cette motion le résultat des votes sur les motions précédentes, ce qui veut dire que la motion est adoptée.

Le comité souhaite-t-il ajouter des observations au rapport?

Des voix : Non.

Le président : Puis-je faire rapport du projet de loi modifié au Sénat?

Des voix : D'accord.

The Chair: Is it agreed that the Law Clerk and Parliamentary Counsel be authorized to make technical, clerical and typographical changes and adjustments to the amendments adopted by the committee?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: With that, colleagues, we have completed this meeting. Thank you for your patience and understanding over the past number of months. I understand the major disagreements on both sides of this particular issue. It has been a learning experience for me as chair, for sure, but I think we did our duty.

Senator Plett: Good job, chair.

The Chair: The meeting is adjourned.

(The committee adjourned.)

Le président : Acceptez-vous que le légiste et le conseiller parlementaire soient autorisés à apporter des changements typographiques, techniques et mineurs aux amendements adoptés par le comité?

Des voix : D'accord.

Le président : Et bien chers collègues, la séance est terminée. Je vous remercie de la patience et de la compréhension dont vous avez fait preuve ces derniers mois. Je comprends les désaccords profonds qui opposent les deux côtés de cette question. Cela m'a permis, en tant que président, d'apprendre beaucoup de choses, mais je crois que nous avons fait notre devoir.

Le sénateur Plett : Vous avez fait du bon travail, monsieur le président.

Le président : La séance est levée.

(La séance est levée.)
